

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 3 mai 2007
à la Salle de Spectacles**

8ème séance 2006-2007

Séance du jeudi 3 mai 2007, 20 heures 15

Présidence de M. Jacques Studer, président

Le Président, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers à la huitième séance de l'année 2006-2007.

Conformément à l'art. 62 de notre règlement, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

72 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes	MM.
Anne Holenweg	Vincent Keller
Rose-Marie Prêtre	Thierry Oppikofer
	Hubert Desboeufs

Absent(e)s: M. Jérôme Henchoz et Mme Laura Montalbano
Mme Anne Giroud est démissionnaire, pas encore remplacée.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la huitième séance ouverte. L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. Le Président propose une modification à l'ordre du jour, soit de rajouter un point 6b: Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il ouvre la discussion, sur son contenu. La parole n'est pas demandée, il le met aux voix. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR modifié

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2007.
2. Démission - nomination.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).
- 6b Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.
8. Résolution de M. Jean-Marc Dupuis "Non au démantèlement de la Planta".
9. **Préavis No 15** - Système de management environnemental - Création d'un poste de responsable environnemental au Centre technique communal.
M. Vincent Keller, président-rapporteur.
10. **Préavis No 17** - Agrandissement et rénovation du site scolaire du Léman comprenant de nouvelles salles de classes, une salle de gymnastique double, une salle polyvalente, la création d'un APEMS, l'agrandissement de la bibliothèque scolaire et publique, la transformation des rez-de-chaussée, la réfection de la toiture du bâtiment existant et le transfert du pavillon du Léman - Crédit de construction.
M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.
11. **Rapport-préavis No 12** - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher pour un ramassage organisé du PET et autres matières
Dépôt du préavis - discussion préalable et nomination de la commission.
12. **Rapport-préavis No 16** - Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Laurent Desarzens et consorts visant à résister à l'installation désordonnée et excessive d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire communal.
Dépôt du préavis - discussion préalable et nomination de la commission.
13. **Rapport-préavis No 19** - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Katia Da Silva intitulé "Commune de Renens: une entreprise formatrice!"
Dépôt du préavis - discussion préalable et nomination de la commission.
14. **Préavis No 20** - Ondallaz - Réfection de la cuisine du chalet "Joli-Bois" de l'école à la montagne de Renens.
Dépôt du préavis - discussion préalable
15. **Préavis No 21** - Renouvellement d'une camionnette avec pont basculant et bras de grue.
Dépôt du préavis - discussion préalable
16. **Préavis No 22** - Admission de 5 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis - discussion préalable
17. **Préavis No 23** - Les ATELIERS de la Ville de Renens.
Dépôt du préavis - discussion préalable
18. **Rapport-préavis No 24**. - Réponse au postulat de Mme Tinetta Maystre, alors Conseillère communale, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative "J'ai une idée" - Le Chemin des Sens -
Dépôt du préavis - discussion préalable et nomination de la commission.
19. Propositions individuelles et divers.

Mme Rosana Joliat (RCDR), en lisant attentivement l'ordre du jour, a été surprise d'apprendre la date de la sortie de législature, soit le samedi 16 juin. Pour avoir participé de près aux préparations des deux sorties des précédentes législatures, le délai lui semble trop court.

Le président propose de revenir à ce point à l'occasion du point 3 de l'ordre du jour : Communications de la Présidence.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2007.

Le Président ouvre la discussion sur le Procès-verbal de la séance du 29 mars 2007. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Le président remercie Mme Sisto-Zoller, secrétaire du Conseil communal, pour son travail.

2. Démission – nomination.

Le Président lit la lettre de démission de **Mme Anne Giroud** (Les Verts).

Monsieur le président,

J'ai le regret de vous informer de ma démission du Conseil communal de Renens. En effet, je rencontre aujourd'hui des difficultés d'ordre professionnel dont la résolution mobilise désormais toute mon énergie. Il ne m'est donc malheureusement plus possible de remplir mon mandat avec l'attention et la sérénité que je voudrais lui consacrer. C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai partagé les travaux de votre conseil en ce début de législature, et je forme mes vœux les meilleurs pour leur continuation, dans la bonne humeur qui préside aujourd'hui à leur réalisation. Je vous remercie de bien vouloir prendre note de ce qui précède et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président rappelle que Mme Anne Giroud faisait partie de la commission des finances et de la commission de recours en matière d'impôts. Conformément à l'art. 41 de notre règlement du Conseil, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) propose au nom de son groupe pour la commission de recours en matière d'impôts M. Mathias Abderhalden, et pour la commission des finances M. Cemal Ozcan.

Le groupe ne présente personne pour le remplacement de Mme Anne Giroud au Conseil communal aujourd'hui.

3. Communications de la Présidence.

Première communication: Election du Conseil d'Etat : 2^{ème} tour de scrutin le 1^{er} avril 2007, Commune de Renens.

BULLETINS			
Electeurs inscrits	7257		
Rentrés	2452		
Blancs	20		
Nuls	17		
Valables	2435	Participation	33.79%

Ont obtenu des voix		Parti	Nb suffrages
M.	François Marthaler	Verts	1609
Mme	Anne-Catherine Lyon	Socialiste	1588
M.	Joseph Zisyadis	A Gauche toute	1222
Mme	Jacqueline De Quattro	Radicale	1007
M.	Philippe Leuba	Libéral	991

Deuxième communication: Lors du Conseil communal du 29 mars 2007, Mme la Conseillère Nicole Haas Torriani chargeait le bureau du conseil d'adresser à la Télévision de la région lausannoise TVRL la requête intitulée : Information lors de votation et d'élections.

Le Président lit la lettre que le Bureau du Conseil a écrite :

Monsieur le Directeur,

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Lors des dernières élections cantonales, on a pu constater que des électeurs se sont trompés dans la procédure de vote et malheureusement leurs bulletins de vote ont été soit considérés comme nuls, soit pas pris en compte, selon la loi électorale. L'ensemble des groupes politiques le déplore. Des explications sont données par courrier avec les documents de vote, mais cela ne semble pas suffisant.

Nous nous adressons à vous car vous faites des émissions lors de chaque votation et élection, que nous apprécions et dont nous vous remercions. En préambule de ces émissions, un petit rappel de la marche à suivre pour que les votes soient valables, serait d'une grande utilité.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'expression de notre considération distinguée.

Troisième communication: Suite à la résolution en trois volets de M. le Conseiller Daniel Rohrbach concernant la Troisième voie CFF entre Renens et Genève, le bureau du Conseil, appuyé par la Municipalité a adressé trois résolutions :

La première, à Monsieur le Conseiller fédéral Maurice Leuenberger chef du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'Energie et de la télécommunication. DETEC.

La deuxième, à l'attention de Monsieur Andrea Meyer Président de la direction générale des Chemins de Fer fédéraux.

La troisième, au Conseil d'Etat du canton de Vaud.

Quatrième communication: Deux dates importantes :

Comme vous avez déjà pu le lire au bas de l'ordre du jour de ce Conseil, la séance du Conseil communal agendée le 4 juillet prochain dans cette salle est avancée au jeudi 28 juin 2007 à 19h00 à l'aula du collège du 24 janvier. Elle sera suivie de la traditionnelle agape de fin de l'année politique 2006-2007.

Cette décision est en partie motivée par le fait que le 4 juillet je ne serai plus Président du Conseil et qu'un Conseil serait présidé par le nouveau Président 4 jours après son élection.

Mais le point le plus important est que selon le règlement du Conseil communal Article 117, le vote sur la gestion intervient au plus tard le 30 juin.

Egalement mentionnée dans l'ordre du jour, je vous demande de réserver votre samedi 16 juin de 9h00 à 18h00 pour participer à la sortie de législature. Cette sortie doit permettre de faire plus ample connaissance dans une partie récréative. On y a inclus un intérêt public. Mme Joliat nous a fait part du délai assez court. Entre aujourd'hui et le 16 juin, il y a six semaines pour agender un samedi. La date a été difficile à trouver, aujourd'hui les réservations sont faites, il propose de maintenir cette date au 16 juin, si personne n'en demande le renvoi. La parole n'étant pas demandée, cette date est maintenue et le Président espère voir les conseillers nombreux à cette sortie.

Cinquième communication: Manière de traiter les postulats et motions. Le 16 avril 2007, s'est tenue une séance d'information et d'échange entre la Municipalité, le Bureau du conseil, les présidentes et présidents des groupes et des partis politiques représentés au sein Conseil communal de Renens, en présence de MM. Eric Golaz, Chef du Service des communes et des relations institutionnelles et Jean-Vincent Rieder, juriste, Chef du Secteur Affaires communales.

Nous avons principalement débattu de la manière de traiter les postulats et motions depuis que la nouvelle constitution vaudoise a renforcé le droit d'initiative en rendant la motion impérative. Elle a de ce fait, également renforcé la responsabilité des membres des Conseils communaux, qui doivent avant de déposer une motion ou un postulat sur le bureau de la Municipalité, analyser plus à fond lesdites propositions, et pour se faire ne pas hésiter à recourir à la nomination d'une commission du Conseil qui sera chargée de préavis, après un échange d'idées nourri. Ceci dans le but de ne pas obliger la Municipalité à présenter un préavis allant dans le sens de la motion ou du postulat mais à l'encontre de la volonté du Conseil communal.

En ne passant pas : par une première phase du dépôt de la motion ou du postulat et une deuxième phase par le développement de l'une ou de l'autre et la nomination éventuelle d'une commission du conseil communal, nous risquons de nommer dans la précipitation les membres de ladite commission, sans que les partis puissent choisir dans la sérénité leurs représentantes ou représentants. La Municipalité n'a pas la possibilité de se concerter et doit par la voix de la Syndique s'exprimer en toute hâte sur la proposition. C'est pourquoi le bureau du Conseil communal privilégie le dépôt et le développement de la motion ou du postulat en deux phases bien distinctes et espacées dans le temps.

A l'issue de la séance, sans arriver à dégager des conclusions satisfaisantes pour chacun des participants, quant à la manière de traiter les motions et les postulats par notre Conseil, le Bureau du Conseil propose les actions suivantes, en attendant que d'autres actions soient définies après débat, et acceptées par toutes les parties.

Les motions et postulats déposés par écrit auprès du président du Conseil quinze minutes avant le début du Conseil seront développés séance tenante ou dans la prochaine séance (Art 52 du RCC) au point divers de l'ordre du jour.

Les motions et les postulats de dernière minute, non annoncés avant le Conseil, et déposés par écrit auprès du Président, seront en principe développés dans la prochaine séance, sauf si un membre du Conseil fait une demande afin que la proposition soit traitée séance tenante, alors le président soumettra cette demande à l'approbation du Conseil communal.

Il est bien évident que les motions et les postulats qui sur demande expresse du Conseil seraient déposés et développés dans la même séance peuvent également faire l'objet de la nomination d'une commission, c'est ce que nous avons en principe appliqué jusqu'à ce jour.

En parlant des Commissions nommées à l'issue du dépôt ou du développement d'une motion ou d'un postulat, le Bureau du Conseil propose également que la présidence des commissions chargées de préavis sur les motions ou les postulats soit assujettie à un tournus approuvé par tous les partis afin d'en faciliter encore leur nomination.

Décision du Bureau du Conseil communal : A partir de maintenant, au point des divers de l'ordre du jour j'inviterai l'auteur du postulat ou de la motion à déposer sa proposition, et avant de passer au développement, je vous poserai la question suivante: Souhaitez-vous que la motion ou le postulat soit développé immédiatement ou dans la prochaine séance? Et j'ouvrirai la discussion sur cette question avant de la mettre au vote (Article 52 RCC et Article 32 de LC).

Je poserai donc cette question après le dépôt de la motion ou du postulat par le motionnaire, mais avant le développement, et ceci au point divers de l'ordre du jour.

Parce que le postulat et surtout la motion sont devenus encore plus l'affaire des Conseillères et des Conseillers communaux, je vous invite à réfléchir sur les propositions du bureau. Vos interventions lors des prochains Conseils nous donneront des indications sur les options que vous, Conseillères et Conseillers, désirez prendre, pour qu'ensuite nous en tirions tous ensemble les enseignements pour un fonctionnement plus efficace de notre Conseil.

Dépôt d'interpellations et postulats:

- M. Raymond Gauthier, postulat pour un festival des cultures à Renens.
- M. Mady Keita, interpellation sur un terrain multisports au centre de Renens.
- M. Ali Hemma-Devries, postulat pour la mise à disposition de documents.
- M. Laurent Desrzens postulat en relation avec le PQ 39.
- Mme Verena Berseth, deux questions.
- M. Marc Chambaz, vœu.

Discussion ouverte sur les communications de la présidence. La parole n'est pas demandée, elle est close.

4. Communications de la Municipalité.

Nous n'avons aucune communication écrites de la Municipalité. Cette dernière a-t-elle des informations à nous communiquer?

Mme Marianne Huguenin, Syndique, annonce une communication de Mme Romano, de MM. Depallens et Perreten; elle en a une également. "J'attire l'attention sur le fait que le rapport de gestion et les comptes, sauf les pages de couleur, ont été cette année imprimés sur du papier recyclé Recyconomic 70, label « L'Ange Bleu », lequel garantit la fabrication du papier à 100% à base de vieux papiers et le respect d'une réglementation stricte sur les produits chimiques utilisés.

Ceci n'est qu'un avant goût de la réponse au postulat de Mme Catheline Raymond intitulé « Ménager les ressources naturelles en limitant la consommation de papier et, si besoin, en utilisant du papier recyclé » auquel il sera répondu plus précisément une fois l'étude générale liée à cet objet effectuée.

De plus, je vous informe que, le rapport de gestion 2006 se trouve en document attaché sur notre site Internet sous la rubrique « Autorités-Administration : infos et documents divers » et que les comptes y figureront prochainement ainsi que le budget ultérieurement."

Mme Myriam Romano, Municipale, annonce le 3^{ème} spectacle de la saison culturelle de la ville de Renens. Il aura lieu le 11 mai à 20 h 30; ce spectacle fait honneur à la communauté portugaise, qui est la communauté la plus importante de notre ville. Nous avons invité Mariana Correia qui est une chanteuse de fado, accompagnée de ses musiciens. En collaboration avec la FAPS (Fédération des Associations Portugaises de Suisse), il y aura également de la gastronomie portugaise, des dégustations de vin, ainsi qu'une exposition de photos et de peintures.

M. Jacques Depallens, Municipal, donne quelques informations sur l'état de l'engagement d'un(e) délégué(e) à l'intégration : "Comme certains d'entre vous l'ont remarqué, l'offre d'emploi a en effet paru à une deuxième reprise. En effet, la procédure d'engagement initiée en janvier dernier par la mise au concours du poste de délégué à l'intégration n'a pas abouti à ce jour.

Une centaine de dossiers ont été reçus, et 11 candidats ont été retenus pour un premier entretien, puis 3 pour un second.

A l'issue de cette procédure, parmi les trois candidats sélectionnés, l'une des candidates s'imposait, de l'avis de la commission de recrutement composée du Municipal de la Sécurité sociale, de sa cheffe de service et du chef de Service du personnel de la Commune de Renens. Cette personne a renoncé après le deuxième entretien, pour donner la priorité au poste cantonal de « coordinatrice à l'intégration », poste auquel elle a été nommée récemment.

Il n'y a pas eu d'accord sur les deux candidatures restantes, ce qui a amené la Municipalité à prolonger la démarche, en confrontant les 2 candidats avec d'éventuelles nouvelles postulations de qualité répondant à la seconde parution de l'annonce du 19 avril dernier. Un délai au 5 mai a été donné pour l'envoi des dossiers.

Par ailleurs, la Municipalité a décidé d'étoffer la commission de recrutement qui sélectionnera les candidats et procédera aux entretiens en y adjoignant un Municipal supplémentaire désigné en son sein."

M. Michel Perreten,, Municipal: " Le préavis No 10 du 21 décembre 2006 relatif à la modification de l'éclairage public de l'avenue des Baumettes a été accepté le 21 février 2007 par le Conseil communal.

L'avance rapide des technologies dans l'éclairage public a fait modifier le type de luminaires. Ceux-ci ne seront pas tels que présentés à la Commission chargée d'étudier ledit préavis, mais vont dans le sens d'une économie d'énergie plus grande que les luminaires proposés à l'époque. La solution retenue est un éclairage de type Cosmopolis (lumière blanche) permettant d'économiser environ 6'750 kWh sur l'année par rapport à un matériel standard.

Il n'y a pas de surcoût par rapport au préavis. Face à cette opportunité, la Municipalité a estimé judicieux de procéder à ce changement."

Discussion sur les communications de la Municipalité: pas de discussion.

5. Communications éventuelles de la Commission des finances.

En l'absence du président, c'est **M. Nicolas Freymond** qui lit son rapport:

La commission des finances a tenu sa séance mensuelle le mardi 1^{er} mai. Les préavis 12, 16, 19 et 22 ne comportant aucune incidence financière, ils n'ont pas été examinés

Préavis 20-2007 – Ondallaz – Réfection de la cuisine du chalet « Joli-Bois » de l'école à la montagne de Renens: La Commission des finances se réjouit du dépôt de ce préavis en attente depuis 2 ans. Le lieu étant sollicité, il y a urgence. La COFIN relève que la somme de Frs. 100'000.-- a été inscrite au Plan des Investissements 2009-2011 alors que le préavis articule la somme de Frs. 156'000.-- Pourquoi une telle plus-value? D'autre part, la COFIN s'étonne de voir figurer cette dépense au patrimoine financier et non au patrimoine administratif.

Au vote, la Commission des finances adopte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

Préavis 21-2007 – Renouvellement d'une camionnette avec pont basculant et bras de grue: La Commission des Finances relève que cette dépense est elle aussi obligatoire au vu du besoin d'une tel véhicule. A la vérification du tableau présentant

les diverses réponses de l'appel d'offre, la Commission s'est montrée plutôt interloquée. Tout d'abord, elle exige que les chiffres soient donnés hors taxe, le calcul de la TVA étant réservé pour la somme finale. Ensuite, après un rapide survol des chiffres indiqués il apparaît que les calculs sont erronés. De plus, même si cela est anecdotique, le calcul du poids total à déduire de la charge utile est de 935 Kg et non 1'010 Kg. La Commission des Finances demande à ce que la commission chargée d'étudier cette affaire dispose d'un tableau corrigé.

D'autre part, il est indiqué que le poids garanti est de 4'000 Kg, ce qui n'entre pas dans la catégorie de permis conventionnel pour automobile, la Commune de Renens doit-elle dès lors payer un permis aux employés communaux ?

Finalement, la COFIN s'étonne de la demande de Frs. 75'000.-- figurant dans les conclusions de ce préavis alors que le prix de la camionnette est donné au centime près.

Au vote, la Commission des finances adopte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

Préavis 23 – Les ATELIERS de la Ville de Renens: La Commission des finances se réjouit d'un tel projet qui devrait se rapprocher – à une autre échelle – de ce qui se fait à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne en collaboration avec l'Université de Lausanne sous la forme du P.S.E. (Parc Scientifique d'Ecublens).

La Commission des finances relève que la somme de Frs. 87'000.-- a déjà été engagée (installations électrique et informatique). Ces travaux sont en cours afin d'aménager les locaux. Le principal objet de ce préavis est de créer une fondation dont l'objectif premier est de répartir les coûts de fonctionnement (Frs. 187'000.--).

Concernant le Prix de la Ville de Renens de Frs. 10'000.--, la COFIN relève qu'il s'agit là d'un prix sous forme de réduction de loyer et non de cash. Cette somme sera donc déduite en sus de la participation à la Fondation.

La COFIN s'étonne de ne pas voir figurer un fond de rénovation (roulement des entreprises dans les locaux, rafraîchissement des locaux lors de changement de locataire).

Finalement, la Commission des Finances demande à ce que la phrase figurant en page 10 « *Le loyer, selon bail signé avec le propriétaire, pour une surface de 1'103 m2 avec les acomptes pour les frais de chauffage et frais accessoires est de Frs. 187'510.--, soit Frs. 170.- le m2* », soit explicitée en regard de la phrase « (...) *il a été décidé d'appliquer un loyer de Frs. 170.-- le m2, soit le loyer net plus le chauffage* ».

Au vote, la Commission des finances adopte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

Rapport-Préavis 24 – Réponse au postulat de Mme Tinetta Maystre, alors Conseillère communale, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative « J'ai une idée » - Le Chemin des Sens.

La Commission des Finances s'est trouvée fort empruntée devant la pauvreté des explicitations de la demande de crédit de Frs. 40'000.-- accompagnée des Frs. 20'000.-- de frais d'études. Devant une telle insuffisance d'éléments pour pouvoir analyser les incidences financières, la Commission des Finances demande à ce que le préavis soit reporté d'un mois, le temps que la Municipalité explicite les incidences financières de ce préavis. D'ici là, elle ne se prononce pas.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) intervient concernant le préavis N° 24, également en tant que membre actif de l'association d'artistes et plasticiens Strato Sensu. Il a participé à la création de ce projet en 2005, à l'époque où il n'était pas sur une liste électorale. Il a reçu ce préavis comme les autres conseillers communaux jeudi dernier. Après une réunion d'urgence, c'est au nom de ce comité qu'il s'exprime. Deux autres membres de cette association se trouvent en ce moment dans cette salle, en tant que conseillers. Au nom de l'association et en son nom personnel, il soutient le report de ce préavis. D'ici là, l'association désirerait être reçue par M. Perreten. En effet, après seulement deux séances, qui ont eu lieu fin 2005, nous n'avons plus eu de nouvelles de ce projet depuis bientôt treize mois. A la lecture du préavis, on se rend compte maintenant que le concept lui-même devrait échapper aux créateurs. Il doit y avoir une confusion quelque part et ce serait bien de pouvoir en parler avant que ce préavis ne revienne au Conseil. Dans sa phase d'exécution, ce projet doit en effet revenir à la population, mais la phase de concept et de conduite doit ou devrait se faire avec l'inventeur. La juste collaboration n'a donc pas encore été trouvée. Ceci dit, il tient à dire qu'il y a aussi d'excellentes choses inscrites dans ce préavis.

M. Jean-François Clément, Municipal, a quelques réponses à donner aux questions de la commission des finances. Concernant le Préavis N° 20 (cuisine d'Ondallaz). Le montant figurant est bien plus élevé que celui du plan des investissements, pour trois raisons: premièrement, l'estimation du plan des investissements date d'il y a quelques années: le temps a passé, l'estimation était relativement basse. Il y a un travail de plus, celui de la ventilation. Quant à savoir pourquoi cet investissement figure au patrimoine financier et non administratif: cet investissement et les chalets d'Ondallaz figurent au patrimoine financier, car ils ne représentent pas une tâche obligatoire à l'exercice de la puissance publique. Il serait admis de les vendre éventuellement, si la volonté existait. Par ailleurs, ces bâtiments font l'objet de locations, donc de recettes, et ne peuvent pas être considérés comme du patrimoine administratif pur.

M. Michel Perreten, Municipal, concernant le Préavis N° 21 pour l'achat de la camionnette, effectivement des erreurs ont été constatées dans le tableau récapitulatif, qui sera corrigé. Elles n'influencent ni le corps du préavis, ni les conclusions. Quant à la charge utile, elle est de 750 kg, ainsi le véhicule ne dépasse pas 3'500 kg et peut être conduit avec un permis voiture. Il y a à la commune quatre chauffeurs qui ont le permis camion. Le montant demandé est légèrement supérieur à l'offre du modèle choisi, cette marge correspond aux "divers et imprévus". Concernant le Préavis N° 24, le chemin des sens, 40'000.- fr sont prévus pour la réalisation de la signalétique, 10'000.- fr sont pour la conception de celle-ci, et 10'000.- fr. sont pour un mandat d'étude à un apprenant de l'école d'ingénieurs de Lullier. Par exemple, la brochure "Nature en Ville", que vous avez tous appréciée, a été réalisée selon ce même principe. Mais si le Conseil décide de reporter ce préavis, M. Perreten n'y voit aucun inconvénient.

M. Jean-François Clément, Municipal, concernant le Préavis N° 23, pense que les interventions et questions posées par la commission des finances peuvent tout à fait être traitées dans le cadre de la commission de préavis.

M. Laurent Desarzens suite à l'intervention de M. Perreten, maintient sa demande de report, le temps de discuter avec les différents partenaires. Il n'est pas très d'accord avec ce qui a été proposé: "Lullier, c'est pas juste M. Perreten, parce que Lullier concerne le végétal et le chemin des sens, ce n'est justement pas que du végétal, cela peut être du béton, du plastique, cela peut être toutes sortes d'éléments. Il a donc quelques petits boulons à resserrer. Si vous êtes d'accord, on pourrait se revoir prochainement".

Mme Marianne Huguenin, Syndique: la Municipalité propose quand même que la commission se réunisse. Celle-ci peut prendre le temps. Il n'y a pas d'urgence. La structure de débat entre la Municipalité et le Conseil, c'est la commission. Si la commission refuse le préavis, à ce moment-là, la Municipalité peut décider de le retirer.

M. Daniel Rohrbach (PSR) rappelle que la commission des finances ne s'est pas prononcée sur les incidences financières du préavis. Dans le règlement du Conseil, la commission des finances doit se prononcer.

M. Michel Brun (PSR) trouve que la Municipalité devrait reporter.

Mme Marianne Huguenin, Syndique : "Nous reprenons notre préavis et les services concernés y retravailleront, d'une manière ou d'une autre."

La parole n'est plus demandée, la discussion sur les communications de la Commission des finances est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

Pas de communication.

6b Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

M. Jean-Jacques Ambresin (PSR): "Dans la séance du 29 mars 2007, vous avez nommé une commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Celle-ci s'est réunie pour la première fois le 23 avril dernier au CTC, en présence de Mmes Tinetta Maystre, conseillère municipale, Martine Heiniger, cheffe de service et de M. Martin Hofstetter, urbaniste. Cette première séance a permis à la commission de se constituer en désignant celui qui vous parle à la présidence et, après un bref échange de vues, de faire appel à Mme Sisto-Zoller, secrétaire du Conseil communal, pour la tenue des procès-verbaux.

Le reste de la séance a été l'occasion d'esquisser les grandes lignes du rôle de la CUAT à la lumière de l'art. 45 bis de notre règlement. Tant du côté des commissaires que de la Municipalité, tout le monde est d'accord pour considérer que ce nouvel organe doit être un lieu d'échanges où seront examinés les projets municipaux, mais aussi d'où pourront émerger des initiatives. Même accord sur la nécessité de réfléchir ensemble, dans le cadre des attributions de chacune des deux parties. A aussi été relevé, la nécessité que la commission s'attache à privilégier les échanges de vues sur les questions d'urbanisme et d'aménagement dans leur contexte par rapport à l'examen point par point d'un objet, opération qui relève de l'analyse des préavis. Quant au traitement de ces derniers, la commission décide, dans un premier temps, de se montrer pragmatique sur la question de savoir si elle doit en revendiquer l'examen ou non, puisque le règlement dit qu'elle « peut » en être chargée.

Enfin, constatant la nécessité d'acquérir un minimum de connaissances communes, qu'il s'agisse du vocabulaire propre au domaine ou des procédures en vigueur, les commissaires, en accord avec la délégation municipale, fixent une première séance de « formation » au 31 mai prochain. "

La discussion n'est pas utilisée

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

Pas de communication.

8. Résolution de M. Jean-Marc Dupuis "Non au démantèlement de la Planta".

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) : "Les différents articles parus dans 24 Heures confirment le prochain démantèlement de la Planta. Les fossoyeurs de l'école se réfugient derrière le fameux article 47 de la loi scolaire. Hormis l'interprétation que chacun se fait du dit article, pourquoi donc vouloir démolir en dix mois ce que nos prédécesseurs ont construit en près de dix ans?

Si notre région comporte une certaine identité, c'est grâce aussi au rôle de lien social joué par la Planta où des jeunes de différentes communes se sont côtoyés lors de leurs études. 30 ans après les liens subsistent et ces personnes se revoient.

L'autre fausse bonne excuse étant de transformer la Planta en gymnase. Un gymnase à l'Ouest pourquoi pas ! Le bassin de population justifierait tout à fait un tel établissement. A l'heure actuelle, une étude de faisabilité est en cours et les conclusions seront rendues dans un rapport le 19 mai.

Toutefois, selon certaines sources, le gymnase de la Planta aurait de l'eau dans le gaz. En termes de bâtiment de ressources humaines et de coûts d'exploitation rien n'est définitif mais l'opération ne sera en tout cas pas blanche et coûtera aux communes et au canton. La commune la plus lésée sera évidemment Chavannes à qui cela coûtera plusieurs millions. C'est aussi valable pour Saint-Sulpice.

Cette soudaine précipitation et l'incertitude y résultant inquiète les parents et les élèves qui ne comprennent pas très bien la démarche.

Concrètement, à Renens il y aura 5 classes de VSB deux 7e, deux 8e, une ou deux 9e. Donc deux classes par niveau tout en assurant les 4 options de bases que sont Economie, Italien, Latin et Math Physique ainsi que les autres cours à option qui étaient disponibles à la Planta, il n'y a pas besoin d'être un grand savant pour comprendre que ça ne fonctionnera pas et que très rapidement on fera du latin à Crissier de l'économie à Bussigny, des maths à Ecublens etc.... Les récentes projections vont d'ailleurs dans ce sens puisque d'après les rumeurs l'option Latin ne sera pas ouverte partout, mais seulement deux établissements sur six.

On l'a bien compris le rapatriement des VSB n'est qu'un objectif intermédiaire en vue de l'objectif final qui est le tronc commun (de l'enfantine à la 9e année).

Est-ce vraiment cela que nous voulons ? Est-ce vraiment de cela que nous avons besoin ? Laisserons-nous encore longtemps quelques fonctionnaires faire de l'école vaudoise un laboratoire. On veut nous imposer le système finlandais. Est-ce vraiment une bonne idée ?

Le chômage chez les jeunes en Suisse est inférieur à 8%. En Finlande il est supérieur à 23% (chiffre OCDE) car la formation n'est simplement pas adaptée au marché du travail. Mais le plus préoccupant dans cette histoire, c'est que personne ne s'occupe des élèves, qui sont les grands perdants de l'opération, sans compter l'incertitude la plus totale quant à l'avenir des enseignants. A l'heure où l'on parle d'entente intercommunale, de rapprochement dans les communes de l'ouest, le collège de la Planta joue déjà parfaitement ce rôle. Dès lors, il est très étonnant de constater que certaines municipalités aient pris des décisions qui vont à l'encontre du bon sens et de l'esprit d'ouverture. De plus, une partie de poker menteur est en train de se jouer entre le canton et les communes. Pour le premier, c'est à la demande des communes qu'il autorise le rapatriement des VSB. Pour les communes, il s'agit d'une décision péremptoire du canton! Qui dit la vérité?

Si vous pensez que la voie unique n'est pas la bonne, je pense que vous pourrez adhérer à **la résolution** qui dit que:

"Le conseil communal de Renens s'oppose au démantèlement du collège de la Planta et désire conserver le système en vigueur actuellement. Ceci n'écarte évidemment en rien la volonté d'avoir un gymnase dans le district de l'Ouest."

M. Michel Brun (PSR) partage les regrets et les préoccupations de M. Dupuis sur quelques aspects de la résolution. "C'est vrai, et c'est fort regrettable que le législateur n'ait pas prévu la possibilité de maintenir une structure de type intercommunal, d'autant plus que l'on va dans le sens d'une fusion de communes, par contre pour le reste de la résolution, il y a quand même un aspect qui pose problème, nous ne pouvons pas nous mettre au-dessus des lois cantonales, nous avons prêté serment, nous sommes tenus de respecter la constitution et les lois en vigueur. Cette loi a été votée démocratiquement. Je me verrais mal soutenir une résolution dont le caractère est ici totalement illicite. Par conséquent, je vous encourage vivement à la refuser."

Mme Marta Pinto (Fourmi rouge), au nom du groupe Fourmi Rouge, souhaite exposer quelques remarques:

"Selon nous, cette résolution n'a pas lieu d'être. Et pour cela nous nous référons, n'en déplaise à M. Dupuis, à l'art. 47 de la loi Scolaire de notre canton, qui veille notamment à l'organisation territoriale de l'école. Cet article précise à l'al. 3 qu'"*un établissement secondaire comprend les classes du cycle de transition et les classes des septième, huitième et neuvième degrés.*". Ce qui veut légalement dire que toutes les classes du second degré seront gardées dans les établissements de la commune. Par conséquent, la réorganisation de la Planta ne fait que répondre à une loi que le Grand Conseil, majoritairement à droite, a voté. Il n'y a donc dans ce projet ni magouilles, ni objectifs dissimulés, mais simplement la volonté de répondre aux exigences dictées par le canton et d'être dans la légalité.

On parle beaucoup de la transformation du collège de la Planta en gymnase de l'Ouest. Malgré les réticences de deux communes qui se sont pour l'instant mises à l'écart du projet, une conciliation va avoir lieu et une étude de faisabilité est en cours. Pour notre part, nous soutenons la démarche d'instauration d'un gymnase dans l'ouest, qui apportera, à notre sens, une plus-value à notre région, à nos élèves et au personnel enseignant. Parlons-en, justement, du personnel enseignant de la Planta.

Nous entendons les inquiétudes de ces derniers. Nous comprenons l'appréhension de ces enseignant·e·s qui travaillent dans de bonnes conditions depuis plusieurs années. Nous sommes également soucieux de leur situation, mais contrairement aux employé·e·s de Filtrona, ils ne seront pas licenciés pour motif de délocalisation. Ils ne seront pas envoyés à l'autre bout de la Suisse. Ils seront placés dans la région. Le DFJ souhaite d'ailleurs renforcer cette politique de mobilité pour son corps enseignant. Alors, c'est certain leur équipe va changer, leurs habitudes également. Mais pour connaître la qualité de nos enseignant·e·s, nous savons qu'ils s'adapteront sans difficultés. Certes leur métier va évoluer, mais ils auront à leur disposition les directions et les infrastructures nécessaires pour les aider.

Vous avez, dans votre résolution, avancé le spectre de la voie unique. Ce n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. C'est un autre débat. Les voies secondaires ne sont absolument pas remises en cause. Et il n'est pas question de faire baisser le niveau de scolarisation, que les parents soient ici, aussi, rassurés. Les VSG, VSO et VSB continueront chacune à avoir leurs programmes et leurs branches spécifiques.

Si nous parlons de la réorganisation territoriale de l'école et des enseignants, nous devons également parler des élèves. Et il nous faut d'emblée préciser que les élèves qui sont à la Planta y achèveront leur scolarité. Ce sont les nouveaux VSB qui resteront dans leur commune et y renforceront le lien social qui se crée tous les jours dans les cours d'école. Nos VSB côtoieront leurs voisin·e·s, leurs copines et copains de quartier qui ne sont pas dans la même voie. Il est par ailleurs souhaitable qu'un lien demeure entre ces élèves à la fin de leur scolarité obligatoire, évitant ainsi de voir se créer des groupes sociaux ayant perdu l'habitude de cohabiter.

Vous avez parlé d'identité dans votre résolution, et vous avez raison, il en est question. Il est important en termes d'images pour Renens, d'avoir sur ses terres, ces trois niveaux. L'accueil de ces nouvelles classes impliquera une réorganisation et des nouvelles infrastructures, de nouveaux enseignant·e·s, une nouvelle dynamique

scolaire dont découleront, nous en sommes certains, des établissements de meilleure qualité. Nous souhaitons que nos collègues soient représentatifs de la diversité de Renens et les VSB en font partie intégrante. L'hétérogénéité dans les cours d'école est un enrichissement pour les élèves. Selon nous, les élèves de voie VSB pourront même, dans certains cas, servir de moteur pour leurs camarades. Ils pourront être porteurs de nouveaux projets et aider ceux déjà en cours.

Nous savons qu'une pétition circule. Nous tenons à féliciter les élèves pour leur engagement citoyen, mais nous les mettons en garde contre une manipulation dont ils pourraient être les objets. Les élèves de la Planta ont légitimement le droit d'être inquiets quant à l'avenir de leur collège, ainsi que pour leurs options et leurs cours facultatifs. Personne ne parle de supprimer ces derniers. Certes, ils devront peut-être se déplacer dans un autre collège pour suivre des cours, mais ils ne feront pas beaucoup plus de trajets que ce que nos VSB actuels font.

En conclusion, je le réaffirme, au nom du groupe Fourmi Rouge, cette résolution n'a pas lieu d'être et le groupe Fourmi Rouge s'y oppose."

M. Thierry Brandt (Les Verts): Le groupe des Verts a décidé lui aussi de rejeter à l'unanimité la résolution proposée par notre collègue Dupuis, et ce, essentiellement parce que cette dernière fait un amalgame pernicieux entre plusieurs sujets. Un exemple, la question de la voie unique au collège mérite effectivement un débat, mais un débat en profondeur, avec tous les acteurs concernés et non à coups de résolutions politiquement orientées. Le Conseil communal de Renens, aussi éminent soit-il, n'est pas le lieu de ce débat, du moins pas ce soir et pas dans ces conditions. En matière de bâtiments, d'infrastructures et de personnel, comme le fait d'ailleurs remarquer M. Dupuis, l'éventualité d'une transformation du collège de la Planta en gymnase, fait l'objet actuellement d'une étude de faisabilité. Il est donc inutile d'injurier l'avenir en refusant ainsi toute évolution, quand bien même certaines communes se sont déclarées opposées à ce projet. A notre sens, ce sujet mérite mieux que cette résolution qui nous semble mal fagotée."

M. Jean-Marc Dupuis entend bien les critiques et les partage aussi. Au sujet de l'art. 47, il peut citer quinze lois qui ne sont pas appliquées; de plus, la loi prévoit des exceptions. L'objet de la résolution était de susciter le débat, chose que Mme Pinto a fait. "Vous faites un vibrant plaidoyer pour un retour à Renens, moi je fais un vibrant plaidoyer pour la conservation de ce qui marche bien à la Planta. Si j'avais la garantie que ce serait bien, même mieux, après qu'avant, je pourrais vous suivre... La vue du tronc commun: on met tout le monde dans le même bâtiment, et après on fait faire à tout le monde la même chose. Ce n'est pas vrai que le débat n'a rien à faire ici. "

M. Jean-Jacques Ambresin (PSR) reconnaît avec M. Dupuis que tout cela ne sera pas simple, qu'il y aura des problèmes à résoudre, si la Planta doit être démantelée, il ne faut pas croire que tout cela va se faire en un tournemain, il y aura effectivement des questions d'intendance, des questions d'organisation à régler. Il est allé voir la teneur des débats qui avaient eu lieu en 2003 au Grand Conseil, la loi a été revue; la notion de provisoire avait été introduite pour permettre aux communes de se mettre à jour. L'introduction de l'adjectif "provisoire" avait donné lieu à un débat nourri, mais ce

qui ressort des débats, c'était de donner du temps aux communes pour se mettre en conformité avec la loi. Il ne s'agissait pas de tolérer ad eternam les exceptions.

Marianne Huguenin, Syndique: La résolution de M. Dupuis nous ayant été communiquée lors du Conseil communal précédent, la Municipalité en a discuté et tient à préciser les choses suivantes et sa position officielle, par la voix de la syndique. Le sujet a été traité à tous les niveaux dans nos communes de l'Ouest, celui des directeurs d'établissement scolaire, des Municipaux des Ecoles, de l'AIC (association intercommunale pour l'exploitation du collège de la Planta), et au niveau des syndics et du bureau intermunicipal qui les réunit dans l'Ouest, une telle décision nécessitant un accord politique de l'ensemble des Municipalités.

Si il y a un sujet qui fait l'unanimité à Renens entre les directeurs des établissements scolaires et la Municipalité, c'est bien, et depuis fort longtemps, le soutien au principe que nous devrions garder nos VSB à Renens.

La loi qui l'exige depuis 1984, n'a pas été appliquée, et l'article 47 de la nouvelle loi scolaire l'a rappelé plus clairement, dès 2003 : un établissement scolaire doit réunir tous les élèves, du cycle initial à la 9^{ème}.

Pour des raisons claires d'intégration de l'ensemble des élèves et des professeurs, de proximité, de qualité sur l'ensemble du site scolaire, de refus de créer des ghettos, dans les deux sens, cette position est depuis toujours celle de l'établissement secondaire de Renens.

Pour des raisons politiques, régionales, d'opportunité, le maintien des VSB qui signifiait un changement fondamental pour la Planta, établissement crée et exploité par les communes de l'ouest depuis près de 40 ans, n'a pas pu être réalisé auparavant. La volonté du DFJ de faire appliquer la loi scolaire, les discussions sur l'avenir de la Planta, l'opportunité d'y créer un gymnase, ont fait avancer le dossier, dans l'ensemble des Municipalités concernées.

La Municipalité de Renens (l'ancienne comme l'actuelle) s'est également montrée toujours très favorable à la perspective de l'implantation d'un gymnase dans l'Ouest lausannois, possibilité évoquée par Mme Lyon cheffe du DFJ il y a 3 ans déjà, mais qui n'avait pas recueilli à l'époque l'aval des autres communes. Cette opportunité s'est représentée, une action conjointe du DFJ, de députés de l'Ouest lausannois et des syndics a permis de constater que les choses avaient évolué, et ont permis également de dégager un accord général des Municipalités pour rouvrir la discussion avec le DFJ. Le fait de pouvoir libérer progressivement la Planta en y gardant les VSB en place mais en retenant dans les communes les nouvelles VSB et dans le même temps de mettre à disposition progressive du DFJ des classes pour un Gymnase a fait avancer le dossier rapidement. Nous le voyons pour notre part comme une promotion de l'Ouest lausannois, et aussi comme une chance pour nos élèves d'accéder plus facilement à des études gymnasiales.

M. Dupuis dans sa résolution et dans le développement qu'il a présenté lors du Conseil précédent confond 3 choses :

- le maintien des VSB
- la possibilité d'utiliser le site de la Planta pour un gymnase
- une voie unique de l'enfantine à la 9^{ème}

Ces 3 choses sont parfaitement séparées :

Le maintien des VSB ne fait qu'appliquer la loi, et le DFJ se montre décidé à l'appliquer, ce qui est en train de se faire dans les communes de l'ouest, et ce qui est le cas ailleurs dans le canton. L'exception de Prilly dont vous avez parlé est provisoire.

Le DFJ se montre par ailleurs également très large dans l'ouverture de classes, et dans le maintien des options sur site, même avec peu d'élèves. 33 élèves étaient annoncés en VSB pour Renens, ce nombre s'est augmenté de 6 une fois le maintien sur site annoncé, ce qui montre l'effet incitatif de garder les VSB dans leur filière scolaire. Renens aura 2 classes de VSB avec ses 39 élèves, plus petites que la norme (de 24 pour une classe). Dès 4 élèves, les options sur site s'organiseront, et les déplacements des élèves seront organisés si ils sont moins. Les enseignants de la Planta seront priorités dans leur reclassement, et 2 postes et demi viennent de se créer pour eux à Renens. Ils pourront d'ailleurs enseigner aussi leur matière aux autres cycles, ce qui est une amélioration de la qualité pour tout le monde.

L'enjeu est donc très clairement de faire monter le niveau pour tous, et non de baisser le niveau des VSB. Ces synergies entre professeurs et le maintien des élèves dans un environnement connu vont contribuer à le faire. La Municipalité s'engage aussi à donner, de son côté, les moyens nécessaires à son établissement secondaire pour le faire.

Le gymnase à la Planta : la proposition de Chavannes et de St-Sulpice de racheter la Planta pour leur usage est venue en pleine négociation avec le DFJ et alors que des groupes de travail communes DFJ-communes-directeurs travaillent sur la transition, et que le Grand Conseil a bloqué ses travaux dans l'attente de nos décisions. Comme Bussigny, comme Ecublens, nous regrettons vivement cette démarche inopportune, qui n'a pas utilisé les canaux de discussion de ces groupes de travail ni celui des syndicats.

Une séance entre le DFJ et les syndicats a été convoquée par la Conseillère d'Etat le 14 mai, et nous ferons tout ce qui est possible pour avancer. Soyons clairs : si il n'y a pas maintenant de Gymnase à la Planta, il n'y aura pas de Gymnase dans l'Ouest lausannois avant 10 ans.

Le tronc commun maintenant : Ce n'est pas à l'ordre du jour. Ce ne l'était pas en 1984, ni en 2003, c'est un faux débat que de le mettre en lien avec le rapatriement des VSB. La réorganisation scolaire, c'est du domaine du DFJ, par contre le sort du bâtiment de la Planta, ça devra passer devant les Conseils communaux.

La Municipalité vous invite donc également à refuser la résolution de M. Dupuis.

Au vote, cette résolution est rejetée à une bonne majorité.

9. **Préavis No 15 - Système de management environnemental – Création d'un poste de responsable environnemental au Centre technique communal.**

M. Vincent Keller, président-rapporteur étant excusé, c'est **Mme Rose-Marie Matti** qui lit le rapport.

"La commission chargée d'étudier le préavis N° 15-2007 s'est réunie le mercredi 11 avril 2007 à 20h00 à la Salle de Conférences du Centre Technique Communal. Elle était composée de Mesdames Gisèle Martin et Rose Matti ainsi que de Messieurs

Matthias Abderhalden, Gian-Luca Ferrini, Pascal Golay, Christophe Kocher, Pierre-Yves Saugy et Vincent Keller, Président-Rapporteur.

La Municipalité était représentée par Messieurs Michel Perreten pour la partie technique et Jean-François Clément s'agissant de la partie financière. Monsieur le Chef de Secteur, Alain Peneveyre accompagnait la délégation municipale.

En préambule, Monsieur Perreten présente dans les grandes lignes le projet de Responsable Environnemental aux commissaires ; un projet dont le Conseil avait déjà eu vent lors de la présentation du budget 2007 d'une part et du projet de législation d'autre part. Il est raisonnable de diviser les responsabilités de ce futur nouveau collaborateur en deux parties : l'une concernant la gestion des déchets et l'autre – plus profonde – d'insuffler une véritable politique environnementale dans notre Commune (pour les amateurs de la langue de Shakespeare, en lieu et place du français « management environnemental », il convient d'utiliser *environmental management* ou *green management*).

Concernant la gestion des déchets (tâche représentant actuellement environ 70 % de l'EPT occupé par Monsieur Peneveyre), la Commission note que l'avenir réserve plusieurs changements majeurs : la mise en service de TRIDEL et de son quai de chargement de Malley, la création d'une déchèterie à Malley et l'arrivée de nouveaux camions collecteurs. Il s'agira de reconsidérer l'entier des tournées de récolte des déchets mais aussi un tri plus rigoureux; moins de déchets envoyés à l'incinérateur représente un pourcentage plus élevé de déchets pouvant être valorisés (tâche actuellement effectuée par VALORSA). Finalement, la Commune de Renens se devant de respecter les Lois – nous avons tous ici promis au Préfet de le faire – la nouvelle Loi sur la Gestion des Déchets entrant en vigueur le 1er janvier 2007, il s'agira pour elle de s'y conformer.

La mise en place d'une politique environnementale est quelque chose de plus difficile à expliciter. D'une part le nouveau collaborateur se devra d'être au courant des nouveaux achats de la commune (il nous est donné l'exemple d'un remplacement de véhicule utilitaire) et conseiller cette dernière afin que le choix final se porte sur un objet au bilan écologique plus favorable à la Nature. D'autre part, ce dernier se devra de cerner les éléments susceptibles d'être améliorés, conseiller tous les services communaux. Tâche éminemment transversale si l'on se réfère uniquement à l'organigramme de notre Commune. Mais aussi travailler en collaboration avec les communes limitrophes dans une optique régionale de la gestion de l'environnement (à ce niveau, il est intéressant de constater que l'effectif communal de Lausanne au poste « assainissement » représente environ 200 personnes)

Finalement, concernant **l'aspect financier**, Monsieur le Municipal des Finances se devait de répondre à deux questions de la Commission des Finances : quelle est l'estimation à moyen terme de l'économie grâce à cette personne : il nous est répondu que si le responsable environnemental atteint l'objectif de trier le 50% des déchets communaux (2% de plus que la moyenne nationale), alors le salaire poste sera entièrement couvert avec l'économie ainsi réalisée. S'agissant de la classe 12 à 15, l'échelle des traitements nous enseigne que la classe 12 représente un salaire annuel allant de Frs 59'424.-- à Frs 74'454.--, la classe 15 représentant Frs 68'181.-- à Frs 88'562.-- Arrivé au terme de la présentation municipale (réalisée de main de maître par Monsieur Peneveyre : qu'il en soit ici remercié), la commission se demande si une

seule personne sera capable de remplir un cahier des charges si riche. Il nous est répondu que la démarche est empirique : on commence avec un responsable, et l'on ouvre des nouveaux postes le cas échéant. La Commission s'intéresse aussi à l'aspect intercommunal de ce préavis. Il nous est répondu que les communes alentour n'ont pas encore eu cette réflexion (à l'exception notoire de Lausanne), mais que lors des prochaines séances entre municipalités de l'Ouest, ce point sera soulevé. L'aspect intercommunal de la gestion des déchets n'est pas une urgence, les futurs grands projets (Malley par exemple) en sont une.

La Commission s'intéresse ensuite au pouvoir décisionnel de ce nouveau collaborateur ; une crainte de la commission partiellement dissipée par les explications municipales. Le schéma organisationnel présenté à la commission présente le nouveau responsable environnemental à un niveau horizontal de la hiérarchie, juste un étage en dessous de l'actuel chef de service Peneveyre. Il nous est toutefois assuré que le nouveau collaborateur pourra influencer – dans la direction verte – une décision municipale. Le responsable environnemental gèrera tous les futurs achats communaux en tenant compte de l'aspect environnemental.

Concernant les objectifs de tri à moyen terme, il nous est dit – tel que précisé dans le préavis aussi – que les objectifs à moyen terme sont d'égaliser la moyenne suisse (soit 48%). Un tel objectif est atteignable, même si l'on nous dit qu'il est ambitieux. L'objectif n'est atteignable que par une sensibilisation de la population. Cela sera aussi partie intégrante du cahier des charges du nouveau collaborateur. Notons que la Municipalité se donne quelque temps avant d'observer les effets de son travail.

Arrivés au terme de l'étude de ce préavis, les commissaires se montrent convaincus par le projet municipal en émettant toutefois deux vœux, l'un ayant trait au cahier des charges du futur collaborateur et l'autre à son salaire. En effet, en sus de l'aspect technique de son travail, le responsable environnemental se doit aussi de disposer d'une excellente fibre sociale, d'un bon contact avec les gens. D'autre part, pour ne pas passer à côté d'un éventuel candidat de qualité avec une formation universitaire, il est proposé d'augmenter le plafond supérieur de l'échelle de traitements.

VOEU 1 : La commission demande à ce qu'une qualité sociale soit explicitement écrite dans le cahier des charges.

VOEU 2 : La commission propose d'augmenter le plafond supérieur de l'échelle des traitements afin d'atteindre la classe d'un collaborateur avec une formation universitaire.

La commission accepte à l'unanimité les conclusions de ce préavis."

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

M. Michel Perreten, Municipal se prononce sur les deux vœux, que la Municipalité accepte volontiers

Mme Rose-Marie Matti lit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis N° 15-2007 de la Municipalité du 9 mars 2007,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE

la création d'un poste de responsable environnemental à 100% à la Direction Environnement-Maintenance;

AUTORISE

la Municipalité à porter cette charge dans les comptes de fonctionnement sous la rubrique ordures ménagères et décharge, comptes N° 3011 Personnel - traitements et N°s 3030 à 3060 pour les charges sociales.

Au vote, les conclusions de ce préavis sont adoptées à l'unanimité.

- 10. Préavis No 17 - Agrandissement et rénovation du site scolaire du Léman comprenant de nouvelles salles de classes, une salle de gymnastique double, une salle polyvalente, la création d'un APEMS, l'agrandissement de la bibliothèque scolaire et publique, la transformation des rez-de-chaussée, la réfection de la toiture du bâtiment existant et le transfert du pavillon du Léman - Crédit de construction.**

M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.

Chaque conseiller ayant reçu le rapport par courrier, M. Dupuis lit un résumé du rapport ci-dessous:

La commission était composée de Mmes Nathalie Kocher et Arielle Bonzon, MM. Gian-Luca Ferrini, Pascal Ruschetta, Bastien Reymond, Jean-Pierre Rouyet, Pascal Montemari et Jean-Marc Dupuis président. Elle était assistée de Mmes Myriam Romano, et Tinetta Maystre, Municipales, de MM. Jacques Depallens et Jean-François Clément, avec leurs collaboratrices, Mmes Martine Heiniger, Jacqueline Schwab, Michelle Dedelley et collaborateurs, MM. Dominique Kohli, Alberto Angeretti, Martin Hofstetter et Jean-Claude Bourgeois.

"Chapitre I - Dans la cour de l'école

Jeudi 12 avril 19h35. Le président de séance ouvre les débats devant une assemblée conséquente. Au loin quelques enfants jouent au football nous rappelant que ce projet leur est un peu destiné.

Madame Javet et Monsieur Esposito nous montrent où le nouveau bâtiment prendra place, quelle hauteur il fera, comment on y accèdera, quelle place il prendra sur le préau, comment ce dernier sera réaménagé, notamment en terme d'espaces, par où se feront les accès au chantier. A quel endroit sera situé le parc à vélos. Quelles seront les modifications du préau. La conjonction de la lecture sur plan et de sa représentation immédiate dans le terrain nous donnent une bonne idée du site quand il sera terminé.

Chapitre II – Evolution du site

Hormis ce projet, le site est amené à évoluer. D'abord il faudra refaire l'enveloppe du bâtiment existant, suivra la réfection de la salle de gymnastique existante avec l'adjonction du module VSB. Ce module de 6 classes supplémentaires ne sera peut être pas nécessaire et ne serait pas forcément utilisé par des VSB uniquement.

Chapitre III – Présentation des lauréats du concours

Le bureau Esposito-Javet a gagné le concours lancé par la Municipalité. Madame Javet et Monsieur Esposito sont deux architectes diplômés EPFL de 1989. A la fin de leurs études ils ont travaillé chacun dans différents bureaux avant de fonder leur entreprise en 2003. Hormis le projet du Léman, ils travaillent actuellement sur des projets d'école à Lausanne et à Fribourg ainsi que sur deux projets EMS. Le bureau Esposito-Javet compte une dizaine de collaborateurs. Ils s'associent régulièrement avec Monsieur Flach, ingénieur civil également diplômé EPFL.

Chapitre IV - Ce que l'on a, ce que l'on a besoin, ce qu'il faut faire, ce que l'on aimerait bien faire, ou les intentions municipales à propos du site du Léman.

A l'heure actuelle les besoins communaux identifiés par la municipalité sont :

- manque de salle de gymnastique
- pas de salle polyvalente
- pas d'APEMS, ni au nord ni au Sud des voies CFF (si ce n'est une cantine à la buvette du Censuy)
- une bibliothèque à l'étroit
- fort besoin de salles de classe.

Les besoins ont été révélés par le document planification scolaire (février 2004). Malheureusement ce document important de travail n'a pas encore été mis à jour. Mais on constate une forte augmentation d'élèves au niveau du primaire. Actuellement il y a 53 classes secondaires pour 57 salles.

Le nouveau bâtiment comprend 16 salles de classes. Ces nouvelles salles de classes seront rapidement investies par l'augmentation des élèves constatée au niveau du primaire d'une part et par la volonté péremptoire de la Municipalité à vouloir conserver les élèves en voie pré-gymnasiale à Renens plutôt que de les envoyer à la Planta.

Le pavillon actuel du site du Léman sera déménagé dans un premier temps sur le site Verdeaux-Pépinières où la demande est également très forte. Il prendra place sur la parcelle Saugiaz 8 et y restera au minimum 3 ans. Un projet de construction est prévu sur cette parcelle, récemment acquise par la commune.

Les pavillons vont continuer à être utilisés car on manque de salle de classes de manière récurrente.

La municipalité a également un projet de construction du côté des Corbettes pour un APEMS avec réfectoire.

Il existe une réserve de construction à l'avenue du Temple 16 qui pourrait servir à une extension du collège du 24-Janvier.

La nouvelle salle de gymnastique aux normes VD4 (salle double) permettra d'absorber une bonne partie des besoins scolaires et donnera une possibilité supplémentaire aux sociétés locales. Toutefois la nouvelle aire de sport ne respecte pas les dimensions officielles pour la pratique du handball. Selon les normes IHF (International Handball Federation) un terrain de handball devrait mesurer 40 m. sur 20 auxquels il faut rajouter 2 m. de sécurité derrière chaque ligne de fond et 1 m. le long du terrain, soit une surface totale de 44 m. sur 22. En cas de travaux dans le bâtiment de la salle de gymnastique actuelle, la commission souhaite que la municipalité étudie la possibilité de pouvoir pratiquer le handball (vœu 3). Une autre piste intéressante : prendre contact avec l'EPFL qui projette de construire prochainement un complexe multisports. En effet une salle pouvant accueillir les compétitions de handball pour l'Ouest devrait être suffisante.

Chapitre V – Modification par rapport au préavis 77 - Crédit d'étude

Plusieurs modifications sont intervenues depuis le crédit d'étude faisant bondir le coût du projet de 29 millions à 35.5 millions. Les principales sont l'avancement des travaux de réfection de la toiture de l'ancien bâtiment et l'agrandissement de la bibliothèque. Des mesures d'économie ont été prises : le redimensionnement des salles de classe permettant une économie de 510'000 francs et la suppression du tunnel de liaison entre l'ancien et le nouveau bâtiment.

Chapitre VI – Les éléments du projet

En termes de surface c'est le projet offrant le plus de compacité qui a été retenu. Ce choix permet une meilleure efficacité en termes de production thermique et laisse plus d'espaces à disposition pour les aménagements extérieurs.

La réfection de **l'enveloppe du bâtiment existant** fera l'objet d'un préavis ultérieur car les coûts liés aux aménagements ECA, conformément aux normes actuellement en vigueur, n'étaient pas encore connus. Si on touche à l'enveloppe extérieure d'un bâtiment il doit être remis aux normes. Dans le cas du collège, des problématiques de matériaux, de portes coupe-feu et de sortie de secours doivent être réglés. Le montant avoisinerait 7 millions, dont 1.5 millions pour la mise en conformité ECA (chiffres approximatifs).

Unité de production thermique

Actuellement les concepts de chauffage ont évolué en fonction du coût des matières premières. A l'époque, lorsque les coûts des matières premières (gaz, huiles de chauffage) étaient bas, on ne se souciait pas trop de l'investissement. A présent la réflexion des systèmes de chauffage et d'isolation ainsi que les coûts d'investissement sont devenus plus importants à cause de la forte hausse des matières premières.

En terme thermique le bâtiment respecte le label « *minergie* ». Les normes « *minergie* » requièrent 34KW/m² alors que dans la construction le coefficient est de 22KW/m². Pour obtenir le label « *minergie* » le bâtiment doit être ventilé par un système de ventilation. Dans notre cas la ventilation s'effectue en ouvrant les fenêtres.

Actuellement l'ancien bâtiment et la salle de gymnastique sont chauffés au gaz. Pour des raisons économiques le choix d'une nouvelle production de chaleur pour tout le site s'est imposé. En tenant compte des coûts d'investissement, des coûts d'exploitation et des paramètres environnementaux, la combinaison bois gaz (80%-20%) a été retenue. Cette variante offre plusieurs avantages : les aménagements pour

amener le gaz sont déjà faits, une double production de chaleur permet de garantir la production de chaleur en cas de panne d'un des deux systèmes. De plus le gaz permet d'absorber rapidement les demandes ponctuelles. La commission demande s'il est possible de réduire la pollution dans la basse atmosphère (particules fines). Un filtre à particules serait nécessaire, mais comme ils ne sont pas répandus à l'heure actuelle le coût est élevé et l'impact occasionné par cette nouvelle unité de chaleur n'est pas très significatif. Le coût d'un tel appareil serait actuellement nettement supérieur à 100'000 francs et serait rapidement obsolète. Dès 2008 des filtres plus efficaces coûteront 50% de moins et prendront moins de place également. Fort de ces explications la commission formule le vœu suivant :

Vœu 1 : Au plus tard une année après la mise en exploitation du nouveau bâtiment, le chauffage devra être équipé d'un filtre à particules.

Les services communaux envisagent une collaboration avec la piscine. En effet l'énergie des panneaux solaire de la piscine pourrait servir au collège lorsqu'elle est fermée et réciproquement en période de vacances le collège pourrait fournir de l'énergie pour chauffer l'eau. La commission souhaite que cela ne reste pas à l'état d'intention et souhaite que la municipalité en étudie la faisabilité et donne une réponse claire si c'est faisable ou non et à quel coût.

Vœu 2 : La municipalité étudie formellement la possibilité de synergies thermiques entre le site du Léman et la piscine de Renens et renseigne le conseil par un rapport.

Les APEMS

Monsieur Depallens nous dresse un tableau de ce qui se fait sur la commune de Lausanne assez généreuse dans ce genre de projet et désireuse d'augmenter encore le nombre d'APEMS.

La municipalité de Renens désire une structure APEMS au nord des voies (éventuellement aux Corbettes) et une au sud des voies.

Les coûts d'aménagement de l'APEMS sont relativement élevés et s'élèvent à 300'000 francs comprenant le mobilier et un bloc cuisine de régénération.

L'APEMS se compose d'un espace repas de 65m² permettant d'accueillir 40 élèves. Ce nouvel espace remplacera la solution temporaire de la buvette du Censuy. Un bloc cuisine (pour réchauffer) et un espace lavabo pour se brosser les dents. Il n'y a pas de toilettes mais celles situées à l'entrée, à côté de l'ascenseur, pourront être utilisées.

L'espace réfectoire pour les petits mesure 109m² et permettra d'exercer des activités stimulantes. Un espace lecture-jeu de 50m² complète le réfectoire des petits et un bureau de 19m² est prévu pour les rencontres avec les parents ou pour effectuer les devoirs.

L'APEMS ne pourra pas être utilisé par les enfants fréquentant l'école enfantine. Dans l'Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE), on tente de séparer le cycle enfantin du cycle primaire. L'APEMS sera ouvert dès 07h30 le matin et restera ouvert jusqu'à 18h30 le soir.

Les toitures

La toiture du nouveau bâtiment sera une toiture « végétalisée ». Le concept est d'assez haute technologie puisque un toit peut se comparer à un millefeuille.

Ainsi la toiture à l'entrée du nouveau bâtiment est composée d'une dalle en béton, d'une isolation en verre cellulaire refermant une barrière vapeur, d'une étanchéité bicouches (bitume élastomère), protection du complexe et protection mécanique.

La toiture du nouveau bâtiment se compose de : dalle béton, barrière vapeur, d'isolation en polyuréthane, d'une étanchéité bicouche (bitume élastomère), protection du complexe d'un substrat supportant la végétalisation.

Quant à la toiture du bâtiment existant : dalle en tôle Holorib, barrière vapeur sur panneau existant, isolation en PU ou en laine minérale, étanchéité bicouches (bitume élastomère), protection du complexe et gravier.

L'entretien des toitures s'effectue chaque année.

La réfection de la bibliothèque

Le site accueillera probablement plus de 750 élèves (300 supplémentaires). Actuellement la bibliothèque occupe un espace de 250 m² et compte 24'000 ouvrages. Après sa réfection le nombre de livres sera porté à 30'000 et sa surface passera de 250m² à 600m². Cette bibliothèque a une vocation publique et scolaire. La bibliothèque aura un outil de recherche informatique et bénéficiera de salon de lecture.

Pendant la durée des travaux d'agrandissement (environ 6 mois), la bibliothèque sera déplacée à la salle polyvalente.

Chapitre VII – La planification du projet

La COFIN a demandé si un chef de projet serait nommé pour suivre le chantier. La conduite des travaux sera assumée par l'ingénieur civil et les architectes, le rôle de chef de projet étant dévolu aux services communaux.

En principe les travaux ne devraient pas être perturbés par la découverte d'un site archéologique étant donné que nous construisons sur une ancienne décharge. Il ne devrait pas non plus y avoir de surprise d'amiante car selon les expertises il n'y en aurait pas.

Tous les accès au chantier se feront par l'avenue du Censuy afin de gêner le moins possible les exploitants actuels du site.

Afin que les travaux puissent commencer cet été, il faut que l'octroi du crédit soit au plus tard pour fin mai.

Les maisons situées au Censuy 15 à 21 seront détruites. Les actuels squatters bénéficient d'un contrat de confiance jusqu'au 30 juin 2007 et sont parfaitement au courant de la situation.

La planification est réaliste mais n'offre pas de marge.

Chapitre VIII – Les coûts d'investissement

Selon la loi sur les marchés publics, c'est le projet le plus économiquement rentable qui doit être choisi. Dans le cadre de ce projet de construction, la partie financière représente 62.5% des critères.

Messieurs Kohli et Clément nous font part de la santé financière actuelle. Monsieur Clément est assez optimiste et ambitieux pour l'avenir, quant au chef de service il nous assure que ce projet sera supporté sans problème et qu'une situation financière satisfaisante est assurée jusqu'en 2009. Passée cette date il s'agira de dresser un état des lieux et de réorienter les priorités. La situation dépendra alors de la nouvelle péréquation ainsi que des répartitions des tâches canton-communes. La commune dispose de liquidités pour 27 millions. Les bons résultats financiers sont dus à la vente du réseau SIE ainsi qu'à la péréquation favorable à notre commune.

Chapitre IX - Les coûts de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont estimés à fr. 3'350'000 dont fr. 500'000 directement liés au nouveau bâtiment, fr. 110'000 incombant à l'agrandissement de la bibliothèque et fr. 490'000 consacrés à l'APEMS.

Le coût du capital est valorisé à fr. 2'220'000 dont fr. 375'600 pour le mobilier, fr. 1'847'700 et la démolition des maisons du Censuy représente une recette de fr. 30'000 en moins.

Chapitre X – Questions des commissaires

Accès par la rue du Léman. L'accès au collège du Léman pour les vélos devrait se faire par la rue du Cauderay, rue sans voiture. L'abri vélo étant situé en bordure nord de la parcelle. Le plan de quartier P36 s'achèvera par le giratoire Rue du Léman, Rue du Lac, Rue du Cauderay. Lors de son aménagement la municipalité envisage d'installer des modérateurs dans la partie sud de la rue du Léman.

Sécurité du chantier. Le chantier sera sécurisé par une palissade. Des « fenêtres » à travers la palissade permettront aux élèves de voir ce qu'il se passe en toute sécurité. Le suivi du chantier sera photographié en continu par une webcam. Des visites de chantier pourront être organisées pendant les travaux.

Respect des lois et conventions par les sous-traitants. Les sous-traitances doivent être signalées lors de l'adjudication et sont reprises dans le contrat. Le respect de CCT est exigé dans les appels d'offres. Il est difficile pour la commune d'organiser des contrôles car en la matière l'autorité qui est l'autorité reconnue est cantonale.

Est-ce qu'un câblage informatique est prévu ? L'informatique fait partie du devis de l'électricien. 3 prises informatiques par local sont installées.

Y a-t-il une cuisine à la salle polyvalente ? Non, les cuisines sont uniquement pour les cours d'école ménagère.

Chapitre XI – Les débats de la commission

La commission est convaincue par le projet. Elle le juge nécessaire est bien pensé. Un commissaire craint que certains coûts n'aient été sous-estimés. La nécessité de construire un nouveau bâtiment scolaire et la situation financière actuelle convainquent la commission d'accepter les coûts relatifs à l'agrandissement du collège du Léman. La commission est nettement plus réticente eu égard aux frais de fonctionnement. Hormis le coût du capital elle désire plus de précision sur le fonctionnement futur du bâtiment et refuse de porter sans plus de précision les frais de fonctionnement au budget de fonctionnement. Elle propose donc, à l'unanimité, de retirer des conclusions du préavis, le paragraphe relatif aux frais de fonctionnement.

Amendement : Le paragraphe « AUTORISE à porter au budget communal dès 2009 et les années suivantes les montants nécessaires au fonctionnement de l'APEMS, de la bibliothèque scolaire et publique, des frais d'exploitation du bâtiment et conciergerie et des coûts du capital (intérêts et amortissements). » est supprimé des conclusions.

S'en suit une discussion sur le filtre à particules. La commission est d'avis à ce qu'il en faille un à terme mais la méthode diffère. Certains veulent déposer un amendement d'autres préfèrent présenter cela sous forme de vœu laissant à la municipalité le soin de prendre ces responsabilités en temps voulu. Par 6 voix contre deux la commission opte pour le vœu suivant :

Au plus tard une année après la mise en exploitation du nouveau bâtiment, le chauffage devra être équipé d'un filtre à particules.

A l'unanimité la commission accepte les conclusions du préavis avec l'amendement proposé et les trois vœux rappelés ci-dessous.

Vœux :

Vœu 1 : Au plus tard une année après la mise en exploitation du nouveau bâtiment, le chauffage devra être équipé d'un filtre à particules.

Vœu 2 : La municipalité étudie formellement la possibilité de synergies thermiques entre le site du Léman et la piscine de Renens et renseigne le conseil par un rapport.

Vœu 3 : En cas de travaux dans le bâtiment de la salle de gymnastique actuelle, la commission souhaite que la municipalité étudie la possibilité de pouvoir pratiquer le handball.

Le Président ouvre la discussion.

M. Michele Scala (PSR) ne met pas en question les conclusions du rapport. Il demande le rajout d'un **quatrième vœu demandant**: "**Les élèves et les enseignants sont consultés dans la mesure du possible sur l'aménagement extérieur et intérieur.**" Pour les élèves, cela peut être l'emplacement des bancs, voire le choix de la peinture. Le droit à la consultation lui paraît évident pour trois raisons: D'abord, ces deux partenaires sont directement concernés puisqu'ils travaillent dans ces lieux. La deuxième raison est que la participation des élèves renforce l'engagement citoyen des élèves. Troisième raison, l'article 12 de la convention relative aux droits de l'enfant, signée par la Suisse mais peu appliqué, par manque de connaissance, dit notamment que "*Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.*"(art.12, al 1).

M. Jean-François Clément, Municipal, s'exprime sur l'amendement, à savoir le retrait du paragraphe en lien avec les frais de fonctionnement. Conformément à l'art. 14 du règlement sur la comptabilité des communes, les frais de fonctionnement doivent figurer dans le préavis, mais il n'est pas précisé que le législatif se prononce sur ces frais au moment du crédit de construction. Il est primordial d'avoir conscience qu'un tel investissement, tel que proposé ce soir, va engendrer des frais de fonctionnement conséquents. Mais la Municipalité accepte l'amendement, de retirer ce paragraphe des conclusions du préavis. Comme toutes les dépenses, les frais de fonctionnement sont soumis au Conseil. La nouvelle présentation des comptes permet d'extraire les données relatives à chaque lieu, chaque site, chaque bâtiment. "Nous allons sommer les frais de fonctionnement du collège du Léman, de la bibliothèque, de l'APEMS. Nous transmettrons tous ces éléments au Conseil sous forme d'un rapport, d'un tableau récapitulatif si nécessaire, lors de l'établissement du budget que le Conseil aura tout loisir d'amender, de compléter et de modifier. Ces frais seront débattus en toute transparence, mais nous n'avons pas la volonté de créer un préavis spécifique.

Mme Tinetta Maystre, Municipale remercie la commission qui a fait un excellent travail, avec beaucoup de diligence, qui va permettre de voter ce soir. En ce qui concerne les vœux, elle répond d'abord aux deux vœux de la commission des

finances exprimés lors du dernier conseil, qu'un chef de projet soit nommé et qu'il rapporte régulièrement à la commission des finances: la Municipalité répond favorablement à ces deux vœux, en précisant que la commission municipale de planification scolaire et des bâtiments va assurer le suivi de ce chantier, et M. Jean-Claude Bourgeois en sera le Chef de projet. Il est adjoint technique au Centre Technique Communal, responsable de l'entretien des bâtiments et surtout il est en charge de ce projet depuis ses débuts. Le bureau REDTEC mandaté reste responsable de la conduite des travaux et de la gestion financière du chantier. La Commission des finances sera informée de façon régulière quant à l'évolution financière de ce chantier. Concernant les vœux de la commission, la Municipalité en prend acte et y répondra en temps utile, à chaque occasion. Pour le détail, le premier concerne le filtre; cette demande nous soutient dans notre démarche pour trouver le mode de chauffage le plus compatible en matière de développement durable. La place pour installer ce filtre est d'ores et déjà prévue et la Municipalité tenait, afin d'en limiter les coûts et surtout d'en assurer la performance, de ne l'installer que lorsque ces filtres seront produits en série, ce qui devrait être le cas dans les délais souhaités par la commission. En ce qui concerne la synergie piscine-collège, la Municipalité va entrer en contact avec la piscine; il faut savoir que la piscine possède déjà des panneaux solaires pour chauffer l'eau de ses douches l'été, et un rapport sera établi lorsque l'étude sera faite, d'ici cet automne probablement. En ce qui concerne la pratique du handball au niveau de compétition, il faut rappeler que ce critère n'avait pas été établi lors du programme de ce bâtiment, et il semble que cette piste ne serait à priori pas si facile à réaliser sur le bâtiment existant, et que les pistes sont peut-être à chercher au niveau intercommunal, à Crissier ou sur le site universitaire. Quoiqu'il en soit, la Municipalité entend la demande et étudiera toute possibilité à ce sujet. Pour le vœu de M. Scala, la participation des enfants, c'est un souci que nous avons aussi, un souci pédagogique qui peut se faire à plusieurs niveaux, d'abord le suivi du chantier, qui a été prévu, comme cité dans le rapport de la commission, peut-être même un suivi ensuite au niveau de l'énergie vu que c'est vraiment un projet du futur, et pour la consultation, on va tenter de la mettre en place, avec l'aide des enseignants, on va le leur proposer. C'est une excellente initiative, c'est vrai que ce bâtiment sera pour eux.

La parole n'étant plus demandée, **le président** clôt la discussion. **Il met au vote l'amendement** proposé par la commission, soit de supprimer, dans les conclusions, le premier paragraphe de la page 34 du préavis municipal, qui dit ceci : "Autorise à porter au budget communal dès 2009 et les années suivantes les montants nécessaires au fonctionnement de l'APEMS, de la bibliothèque scolaire et publique, des frais d'exploitation du bâtiment et conciergerie, et des coûts du capital, intérêts et amortissement." **Cet amendement est accepté** avec quelques abstentions.

M. Dupuis lit les conclusions amendées:

Conclusions (amendées).

Le Conseil Communal de Renens

Vu le préavis No 17-2007 de la Municipalité du 19 mars 2007,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux d'agrandissement, de rénovation, d'ameublement et de décoration du site scolaire du Léman comme décrits dans le présent préavis et comprenant :

- de nouvelles salles de classe
- une salle de gymnastique double
- une salle polyvalente
- la création d'APEMS avec espace repas
- l'agrandissement de la bibliothèque scolaire et publique
- la réfection de la toiture du bâtiment existant
- la transformation et rénovation partielle des rez-de-chaussée inférieur et supérieur
- le transfert du pavillon du Léman
- La démolition des bâtiments sis à l'avenue du Censuy 15,17,19 et 21, ainsi que le transfert des parcelles No 711 à 714 afférentes aux bâtiments Nos 15 à 21 dans le patrimoine administratif compte N0 913 pour une valeur estimée à CHF 276'000.-

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 35'510'000 TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt conformément au plafond d'endettement.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 3530 - Centre Technique Communal. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5030 - Bâtiments et Construction- , plus précisément dans le compte No 530.5030.215 Léman - Agrandissement 1^{ère} étape en ce qui concerne le bâtiment soit 32'380'000 et dans le compte 3530.5060.315 pour le mobilier soit 3'130'000 soit le total du crédit ci-dessus de 35'510'000.

Cette dépense sera amortie selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans pour les bâtiments et en 10 ans pour l'ameublement et la décoration.

Les recettes (subventions) viendront en déduction du montant dépensé dans le cadre de ce préavis.

CONSIDERE par le présent préavis avoir répondu à la motion de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn relative à la création d'un accueil continu des élèves en dehors des heures d'école.

Le Président met au vote les conclusions amendées. Celles-ci sont acceptées à l'unanimité.

Mme Tinetta Maystre, Municipale tient, au nom de la Municipalité, à remercier le Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité. Elle tient aussi à remercier les mandataires et les collaborateurs qui nous ont aidés à prendre cette décision. Les principaux gagnants de cette décision, ce sont les enfants et leurs enseignants, qui occuperont dès 2009 un équipement scolaire de qualité.

**11 Rapport-préavis No 12 – Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher pour un ramassage organisé du PET et autres matières
Dépôt du préavis - discussion préalable et nomination de la commission.**

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) tient à remercier le Municipalité pour sa réponse, bien qu'elle regrette que rien de concret ne se dessine dans l'immédiat. Les arguments de PET-Recycling lui semblent pertinents. D'avance, elle se réjouit de la campagne d'information auprès de la population que notre Municipalité mettra en place afin de rendre la collecte du PET plus performante. Elle est satisfaite d'apprendre que Renens suit de près l'expérience lausannoise des grands containers multi-usages pour la collecte des piles, de l'alu, de l'huile et autres déchets, et elle souhaite que la Municipalité en donne un retour au Conseil ces prochains mois. De plus, elle est persuadée que l'arrivée du futur délégué à l'environnement contribuera à faire progresser la problématique des déchets et de leur recyclage, qu'une solution adéquate sera trouvée, afin que Renens puisse enfin s'approcher de la moyenne nationale en matière du tri des déchets. "Considérant que la Municipalité a répondu en partie à mes préoccupations et persuadée que le débat serait bien plus constructif avec notre futur délégué à l'environnement, je propose que la commission prévue soit repoussée jusqu'à son arrivée, afin que, ensemble, nous puissions échanger nos points de vue et trouver les bonnes solutions."

M. Michel Perreten, Municipal, propose que la séance prévue le 22 mai à 20 h au Centre Technique Communal soit maintenue. La Municipalité pourra rapporter au Conseil communal dans quelques mois, une fois que le responsable environnemental aura pris ses effets.

La discussion n'étant plus demandée, le président passe à la nomination de la commission:

Du groupe Les Verts: M. Mathias Abderhalden (président).

Du groupe socialiste: Mmes Rose-Marie Prêtre et Brigitte Rohr.

Du groupe Fourmi rouge: Mme Marta Pinto et M. Jean-Pierre Leyvraz.

Du groupe Arc-en-ciel: M. Bastien Reymond.

Du groupe RCDR: Mmes Gisèle Martin et Elodie Golaz.

12 Rapport-préavis No 16 – Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Laurent Desarzens et consorts visant à résister à l'installation désordonnée et excessive d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire communal.
Dépôt du préavis - discussion préalable et nomination de la commission.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) remercie, au nom des motionnaires, la Municipalité pour sa réponse et son excellent travail. A la lecture de ce texte, on se rend compte que des possibilités existent. La Municipalité annonce que son attitude a évolué, notamment en ce qui concerne son autorité, notamment à partir de début 2007. Elle annonce aussi, dans son chapitre "Autres perspectives" que des mesures seront formalisées dans le plan général d'affectation en voie de révision, notamment au sujet des règles à fixer à l'égard des installations souterraines de télé-réseau et de téléphonie. A ce propos, il fait remarquer cette nouvelle publicité qui vient de faire son apparition sur les chaînes de télévision françaises: la maison tout mobile SFR, voilà que ça commence et cela devait bien arriver! Une maison tout mobile, c'est-à-dire une maison sans câbles et sans fil de cuivre pour le téléphone. Bien sûr, cela rapporte bien plus à l'opérateur: des prestations qui coûtent de deux à dix fois plus selon les offres. On peut penser ici à l'internet sans fil. Cette publicité est une incitation à construire des maisons ou des lotissements sans fournitures souterraines. Mais ce serait étonnant qu'au final, l'acheteur de la maison se retrouve avec un avantage global sur le prix de vente... Dans son préavis, la Municipalité fait également allusion à la distance aux limites. Et, à ce propos, nous avons dans les oppositions, ici à Renens, un immeuble construit hors normes sur une petite parcelle villa de 500m², construit dans la cadre pourtant du règlement actuel, une dérogation absolument faramineuse. Cet immeuble n'ayant pas de terrain, on ne peut pas y construire de places de parc en suffisance comme demandé. Alors les habitants se cherchent des places de parc sur le domaine public. Le terrain étant insuffisant, le propriétaire ne peut offrir de cadre de verdure, laissant ce soin aux voisins. Et maintenant que la dérogation a permis une construction à l'origine plus haute que la normale, il demande une antenne de téléphonie mobile, quand bien même cette antenne taperait directement au même niveau dans des appartements de quatre immeubles avoisinants situés à des distances respectivement de 15 mètres pour le plus proche et 28 mètres pour le plus éloigné. Le cercle des habitations concernées suivant commence à 32 mètres. Comble de bonheur, ce même propriétaire, a mis à l'enquête exactement au même moment, pour une antenne sur un autre de ses immeubles, situé à Prilly. A part ça, on parle d'une répartition techniquement juste et ordonnée des antennes, alors qu'ici la seule cupidité d'un propriétaire arrange bien les affaires de l'opérateur. Accueillir des antennes chez soi, ça peut rapporter gros, voilà un thème que l'on peut éventuellement réglementer. En ce qui concerne maintenant les compétences et la répartition des tâches, les motionnaires ont demandé à la Municipalité de prendre en charge cette réglementation. Du fait qu'il existe dès à présent une nouvelle commission permanente de l'urbanisme, il serait peut-être judicieux que notre Conseil fasse sa part. L'art. 51 de notre Règlement dit que le Conseiller peut présenter lui-même un projet de règlement. Etant moi-même membre de cette commission permanente, je me chargerais de cette tâche au sein de cette commission, avec d'autres volontaires bien sûr. C'est pourquoi je demanderais à la commission qui étudiera le préavis de bien vouloir décider d'une éventuelle

répartition des tâches entre la Municipalité et cette commission de l'urbanisme. Je terminerai par cette allusion à la pétition figurant dans le préavis. C'est juste, la Municipalité a répondu aux signataires des pétitions, puisque les mêmes questions concernant la réglementation y ont été formulées. Je rappelle que les pétitions, qui ont récolté ensemble 447 signatures, étaient aussi et surtout des oppositions et qu'elles devront être traitées comme telles. Que ce qui vient d'être dit soit envoyé à la commission du préavis N° 16, comme complément d'information, et les motionnaires seront comblés.

La parole n'est plus demandée, le Président passe à la nomination de la commission:

Du groupe Arc-en-ciel: M. Jean-Marc Reymond (président)

Du groupe RCDR: MM. Pascal Golay et Pascal Barraudy

Du groupe Fourmi rouge: Mmes Nicole Haas Torriani et Danielle Ayer

Du groupe socialiste: Mmes Eva Gloor et Marcelle Bourquin

Du groupe Les Verts: M. Laurent Desarzens

13 Rapport-préavis No 19 – Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Katia Da Silva intitulé "Commune de Renens: une entreprise formatrice!"

Dépôt du préavis - discussion préalable et nomination de la commission.

Madame Rosana Joliat (RCDR) n'est pas totalement satisfaite de la réponse de la Municipalité telle que présentée. En effet, il serait souhaitable que la commission d'étude puisse avoir de plus amples renseignements lors de sa séance d'étude sur les points suivants :

✓ En page 4 du rapport-préavis No 19-2007 : comment faut-il comprendre le tableau 2.6 concernant la progression des places d'apprentissage ?

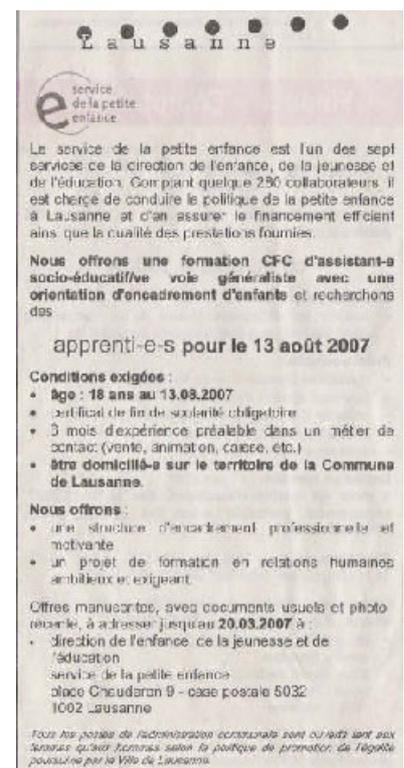
On peut effectivement lire : une place en 2008 – par exemple en tant que peintre en bâtiment – a-t-elle une durée de 3 ans ? – ce qui veut dire que le poste annoncé en 2009 est un nouveau contrat ou alors est-ce toujours le même apprenti engagé en 2008, qui effectue sa 2^{ème} année ... d'où finalement, un nombre d'apprentis plus restreint !

✓ En parallèle que font nos communes voisines (Ouest lausannois) en matière de formation des jeunes : - nombre de places disponibles, critères d'acceptation des dossiers par exemple.

✓ Il serait également judicieux de savoir si le lieu de domicile est un critère d'acceptation d'un dossier de candidature d'un apprenant sur notre Commune !

En effet, il faut savoir que dans un certain nombre d'offres de formation CFC, notre grande voisine, Lausanne, exige que les futur(e)s apprenti(e)s soient domiciliés sur le territoire de la Commune de Lausanne !

☞ Preuve à l'appui : offre d'emploi découpée dans le quotidien 24 Heures » du mois de février/mars 2007.



M. Michel Brun (PSR) s'étonne de l'information concernant la domiciliation des apprentis. Connaissant des apprentis à la Commune de Lausanne n'habitant pas la commune. Il demande des preuves. Ce serait contraire à la Constitution fédérale.

Mme Rosana Joliat a déjà constaté l'an dernier que plusieurs offres étaient parues dans 24Heures, et elle aurait voulu déjà intervenir à l'époque, travaillant elle-même dans une structure d'insertion pour les jeunes. Dernièrement, une offre à laquelle il fallait répondre jusqu'au 20.3.2007, mentionne bien: condition exigée: "Etre domicilié sur le territoire de la commune de Lausanne". Mme Joliat donne cette annonce.

La parole n'est plus demandée, le Président passe à la nomination de la commission:

Du groupe Fourmi rouge: M. Jean-Pierre Leyvraz (président) et Mme Arielle Bonzon

Du groupe RCDR: Mmes Elodie Golaz et Rosana Joliat

Du groupe Arc-en-ciel: M. Pierre-Yves Saugy

Du groupe Les Verts: M. Cemal Ozcan

Du groupe socialiste: Mme Katia Da Silva et M. Olivier Barraud

14 Préavis No 20 - Ondallaz - Réfection de la cuisine du chalet "Joli-Bois" de l'école à la montagne de Renens.
Dépôt du préavis - discussion préalable.

Nomination de la commission:

Du groupe Les Verts: Mme Nathalie Kocher (présidente)

Du groupe socialiste: MM. Christophe Kocher et Jean-Jacques Ambresin

Du groupe Fourmi rouge: Mmes Danielle Ayer et Rose-Marie Matti

Du groupe RCDR: Mmes Denise Schmid et Claudine Hottiger

Du groupe Arc-en-ciel: M. Bastien Reymond

15 Préavis No 21 - Renouvellement d'une camionnette avec pont basculant et bras de grue.
Dépôt du préavis - discussion préalable.

M. Thierry Brandt (Les Verts) Le groupe des Verts émet le souhait suivant: Il demande un inventaire exhaustif de tous les véhicules utilitaires de la commune, avec leur fonction, leur âge, un descriptif de leur utilisation annuel, ainsi que leur coût d'exploitation. Il donne le modèle du tableau qui a été fait par le SDIS de Renens. Cela permettrait d'avoir un bon aperçu de la nécessité de chacun de ces véhicules, et de pouvoir anticiper intelligemment leur remplacement le moment venu. Le groupe des Verts demande également que dans le cahier des charges précédent l'acquisition de tout nouveau véhicule soient pris en compte des critères exigeants de protection de l'environnement, concernant notamment le choix du carburant, l'émission de particules fines, ainsi que les possibilités de recyclage des éléments de carrosserie et du moteur.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la nomination de la commission:

Du groupe RCDR: MM. Eric Aeschlimann (Président) et Pascal Waeber

Le groupe Arc-en-ciel renonce

Du groupe Les Verts: M. Thierry Brandt

Du groupe socialiste: MM. Cédric Depoisier et Christophe Kocher

Du groupe Fourmi rouge: MM. Jean-Pierre Glaus et Rémy Petitpierre

16 Préavis No 22 - Admission de 5 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.

Dépôt du préavis - discussion préalable.

Le Président souligne que, en principe, les commissaires proposés ce soir font partie de la commission déjà existante. La nouvelle commission est une commission municipale et ne peut pas traiter ce cinq derniers cas.

Nomination de la commission:

Du groupe socialiste: M. Pascal Ruschetta (Président) et Mme Eva Gloor.

Du groupe Fourmi rouge: Mme Arielle Bonzon et M. Ali Hemma Devries

Du groupe RCDR: Mmes Gisèle Martin et Catherine Wicht

Du groupe Arc-en-ciel Mme Christine Sartoretti

Du groupe Les Verts: Mme Catheline Reymond

17 Préavis No 23 - Les ATELIERS de la Ville de Renens.

Dépôt du préavis - discussion préalable.

Nomination de la commission:

Du groupe Fourmi rouge: Jean-Pierre Rouyet (président) et Mme Raquel Vega.

Du groupe RCDR: MM. Philippe Pache et Walter Siegrist.

Du groupe Arc-en-ciel: M. Pierre-Yves Saugy.

Du groupe Les Verts: Mme Bastienne Joerchel-Anhorn.

Du groupe socialiste: MM. Michel Brun et Eugène Roscigno.

Mme Marianne Huguenin, syndique, annonce que la commission pourra visiter les lieux à 19 heures, et que la commission siégera ensuite à la Salle de spectacles.

18 Rapport-préavis No 24. - Réponse au postulat de Mme Tinetta Maystre, alors Conseillère communale, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative "J'ai une idée" - Le Chemin des Sens -

Dépôt du préavis - discussion préalable et nomination de la commission.

Le Président saute ce point, puisque le préavis a été retiré. Pas de commission nommée.

19 Propositions individuelles et divers.

Postulat de M. Raymond Gauthier (Les Verts): Pour un Festival des Cultures à Renens.

Le Président rappelle qu'il aimerait passer par deux phases. D'abord le dépôt, en quelques mots le décor du postulat est planté, et après le président pose la question si on le développe tout de suite ou la prochaine fois.

M. Gauthier rappelle qu'en 2006 il y a eu deux éléments marquants à Renens, la Fête interculturelle et le "Renens Capitale Culturelle", qui ont marqué de deux façons différentes le culture à Renens, les cultures régionales, nationales, etc., et les cultures artistiques, qui sont toutes deux très représentées à Renens, et il propose par ce postulat de créer un festival annuel qui rassemble les deux, ceci aidé par l'arrivée de l'ECAL et sur les structures de la Fête interculturelle.

Le Président met au vote le traitement immédiat de ce postulat, opposé au renvoi à la prochaine séance. A une légère majorité, le **Conseil décide le traitement du postulat la prochaine fois.**

Postulat – Interpellation de M. Ali Hemma Devries (Fourmi rouge): Mise à disposition de documents.

Le Président rappelle que le postulat peut déboucher sur une commission. L'objet vaut-il la peine que la commission siège?

M. Hemma Devries renonce au postulat. Il prie la Municipalité de bien vouloir mettre à la disposition des conseillères et des conseillers communaux les documents du plan de quartier Place du Marché et du plan de quartier relatif au changement d'affectation du domaine public dans le cadre du plan de quartier P39, ceci dans les dix jours. Cette mise à disposition peut se faire sous forme de courrier électronique ou par voie postale. Il remercie d'avance la Municipalité et ses services de leur diligence.

Postulat de M. Laurent Desarzens (Les Verts) concernant une remise d'un document en relation avec le PQ 39.

Le Président remarque que ce postulat ressemble étrangement à l'interpellation de M. Hemma Devries.

M. Desarzens n'a pas bien compris cette nouvelle règle et suggère qu'on en parle une fois. Il lit son postulat: "Le 19 juin 2006, une convention a été signée entre, d'une part, la commune de Renens et, d'autre part, la COOP concernant le projet de construction COOP au centre de Renens. Je souhaiterais que la Municipalité étudie la possibilité de faire parvenir une copie de ce document à chaque conseiller communal dans les

meilleurs délais. Le Conseil communal étant cité dans ce document, il sera nécessaire à notre réflexion lorsque ce plan de quartier 39 sera présenté devant ledit conseil."

M. Jean-Jacques Ambresin (PSR): "sous la lettre a de l'art. 51, nous lisons "Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative, a) en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport." La demande de M. Desarzens n'entre manifestement pas dans ce cadre. Interpellation, art. 55, et ceci est à l'intention de notre collègue Hemma Devries, "Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. M. Hemma Devries émet un vœu. Article 56: "Un membre du Conseil peut adresser une simple question ou émettre un vœu. Il l'adresse à la Municipalité. Il n'y a pas de votation." M. Hemma Devries comme M. Desarzens émettent le vœu que la Municipalité transmette certains documents au Conseil, nous n'avons à faire ni à une interpellation, ni à un postulat."

Le Président demande au Conseil s'il a quelque chose à rajouter aux explications de M. Ambresin. Ce n'est pas le cas, on considère donc ces deux interventions comme des vœux, qui seront transmis à la Municipalité.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, remercie M. Ambresin de ses éclaircissements. Il a parfaitement raison, ce sont des vœux, et la Municipalité y répondra la prochaine fois.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge), pour deux questions.

'Question concernant le futur parc public derrière la place de la Gare: Derrière les immeubles 4-6-8 de la place de la Gare, côté Sud, il y a un petit parc privé avec de beaux arbres. Mais les habitants ne pouvaient y accéder jusqu'à maintenant, ils pouvaient seulement profiter des chants des oiseaux. La décision d'ouvrir ce parc au public a été prise. Nous avons pu constater que des travaux ont été entrepris, les arbres taillés, etc. Ma question est la suivante: quand ce petit coin de verdure sera-t-il officiellement ouvert au public?"

M. Michel Perreten, Municipal, annonce qu'on distribue lundi une invitation à la population, (il fait la même invitation au Conseil communal), aux gens du quartier, pour les rencontrer sur place le 14 mai à 19 heures, pour leur présenter l'avant-projet d'aménagement et évidemment en discuter.

Mme Berseth remercie M. Perreten et pose sa deuxième question, concernant les gabarits demandés pour l'immeuble COOP projeté au centre de la ville. "L'association ACCC (association centres de cités conviviaux) dont je fais partie a fait parvenir une lettre à la Municipalité, datée début février. Nous nous basions sur l'art. 69 de la loi sur l'aménagement du territoire qui dit en résumé: La Municipalité peut exiger une maquette, un montage photo ou la pose de gabarits en vue de l'enquête publique. Cela ne coûterait rien à la commune et le public pourrait se rendre mieux

compte des volumes du futur bâtiment. Ma question est: Pourquoi la Municipalité ne demande-t-elle pas à la COOP de poser des gabarits?"

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "La réponse parviendra tout prochainement à l'association ACCC. En effet, nous avons dû réfléchir sur la question, parce que c'est une procédure qui n'est pas habituelle à Renens. C'est une procédure qui peut être demandée lors des mises à l'enquête pour les permis de construire, ce qui n'est pas le cas lors d'un plan de quartier. Dès lors, on ne peut pas l'exiger à la COOP, qui pourrait le faire lors de la mise à l'enquête pour le permis de construire, mais pas pour le plan de quartier. Nous avons néanmoins pensé que c'était un élément qui pouvait s'ajouter à l'information de ce projet et avons proposé de mettre des gabarits dits "politiques" lors du dépôt du préavis au Conseil communal. Ils pourront être posés d'ici l'été. Cela ne coûte pas rien à la commune, mais nous avons pensé que c'était un élément d'information supplémentaire qui pourra être fait. Il faut prendre conscience que c'est un élément de procédure "entre-procédure" qui est inhabituel mais qui pourra probablement faciliter le débat politique au sein de notre conseil."

Mme Berseth remercie Mme Maystre pour sa réponse. Elle demande plus de bonne volonté: "parfois on a de la peine quand on est un "simple pékin" de s'imaginer d'une façon précise les volumes d'un bâtiment. Des gabarits nous aideraient."

Interpellation de M. Mady Keita (PSR): "autre lieu pour le terrain multisports"

J'ai vu les résultats de l'enquête pour la construction d'un terrain multisports à Renens menée par notre délégué de jeunesse. Je profite pour le remercier pour son travail, qui a prouvé que la jeunesse manque de places de jeux dans notre commune. J'ai été surpris, comme beaucoup de jeunes de notre commune, du choix retenu pour ce terrain au Censuy, vu qu'il s'y trouve déjà les terrains de foot, de basket, la piscine, sans oublier la salle de sport du collège du Léman. Malgré tout, je salue l'arrivée d'une place de jeux au Censuy. Elle est également souhaitable. Ne serait-il pas plus profitable aux jeunes d'avoir un espace au centre, en constatant que la majeure partie d'entre eux se retrouve au CRA, à la place du Marché, au Verdeaux, à la gare et à la Savonnerie? Il faut savoir que j'ai eu une discussion avec certains de ces jeunes. Tous m'ont demandé d'appuyer auprès de la Municipalité et du Conseil communal pour la construction d'un terrain multisports au centre de Renens. J'ai entendu dire que la place Frehner n'a pas été choisie, car cela occasionnerait beaucoup de bruit dans le quartier et que les habitants risqueraient de faire une opposition et également que des places de parc disparaîtraient. Je dis à ces personnes qu'une commune sans jeunes ou sans enfants est une commune sans avenir!

Par mon interpellation, je demande que la Municipalité étudie la possibilité de créer un terrain multisports au centre-ville.

M. Michel Perreten, Municipal: "Le délégué jeunesse a effectivement fait une enquête auprès des jeunes, sur cinq sites possibles. Arrivent en tête le Censuy et le centre. Au service environnement et maintenance, nous avons estimé que, avec les travaux qu'il allait y avoir au centre, ce n'était pas tout-à-fait le bon moment de

mettre un terrain de sports en plein centre, et on mettra le premier au Censuy. Un préavis va arriver au mois de septembre."

Mme Myriam Romano, Municipale rajoute que ce terrain multisports fait partie du programme de législature de la Municipalité. Elle y tient. La Municipalité a remarqué qu'il y avait une demande importante en matière de terrains multisports. Les résultats de l'enquête ont montré que la Place du Censuy a été plébiscitée, un préavis va arriver, si tout va bien ce terrain multisports va être construit en 2008, mais la Municipalité a réfléchi à mettre au budget 2008 un deuxième terrain multisports qui prendra sa place, probablement, au centre-ville, en 2009 si le Conseil le veut bien.

Mme Karine Clerc-Ulloa (Fourmi rouge) annonce l'assemblée générale des parents d'élèves (APE) sur le thème : "La violence à l'école, comment y faire face?", le 22 mai à la Salle polyvalente des Pépinières.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) remercie le bureau d'avoir fait rapidement la lettre à TVRL. Elle pose une question à propos des sacs pour le compost, achetés en supermarché: elle a entendu une émission où on disait qu'il ne fallait pas mettre ces sacs dans les composts, que c'était déconseillé à Lausanne. Elle désire savoir si on peut les utiliser, elle pense que c'est utile pour l'ensemble de la population d'avoir une réponse à cette question.

M. Michel Perreten, Municipal, persuadé qu'on pouvait mettre ces sacs dans les composts, va s'informer et répondra la prochaine fois.

M. Marc Chambaz (Les Verts) pour un vœu. L'ECAL et l'EPFL vont bientôt s'installer dans les locaux de l'ancienne IRIL à Renens. C'est un lieu symbolique pour tant d'habitants de la région. A peu près 400 élèves et de nombreux artistes et des professeurs vont s'y installer. Ces deux institutions rayonnent et projettent une image forte sur la scène internationale, et nationale, bien sûr. Les deux institutions comptent un taux de 50% d'élèves ou de professeurs suisses, et le reste ce sont des élèves qui viennent d'un peu partout. C'est à peu près la même situation que pour la ville de Renens. Seulement, pour ces écoles, on parle d'écoles internationales, alors qu'à Renens on dit que c'est une population qui compte à peu près 50% d'étrangers. C'est étonnant et je pense qu'il est temps de parler de Renens d'une autre manière.

La partie officielle sera organisée par la Municipalité bien sûr, il y aura des journées de presse, et je ne veux pas intervenir sur ce sujet. Je voulais vous faire une petite proposition. Pour le quidam, aujourd'hui encore, Renens c'est un petit peu le Far West. Comment transmettre un message fort, un symbole qui fasse passer Renens de banlieue, de Far West lausannois, à celui d'une ville du Sud, une ville du soleil. Serait-il possible de prévoir un accueil un peu personnalisé, qui permette à chacune et chacun d'entre vous, à la population en général, de faire un geste symbolique, mais aussi un peu marquant. Je vous demande de réfléchir à l'idée de planter des tournesols. On pourrait les planter pour chacun des habitants de Renens, qui compte aujourd'hui 18'000 habitants. On pourrait imaginer avoir autant de petits soleils qui rayonnent et qui puissent s'ouvrir à peu près pour la période d'octobre. Si

chaque plante avec 18 ou 19 fleurs, il suffirait d'un millier de tournesols plantés ici et là dans la ville pour symboliser toutes les âmes de cette ville multiculturelle.

Si je prends la population qui est ce soir dans cette salle, j'ose imaginer que si chacune et chacun d'entre vous prenait ce projet à cœur, et prenait 10 petits pots avec des tournesols, on arriverait tout-à-fait à avoir mille plantes qui seraient parsemées dans la ville: **10 plantes * 100 participants * 18 fleurs = 18'000 soleils à Renens.**

LIEN ENTRE RENENS et le TOURNESOL:

Renens symbole du sud

Symbole du TOURNESOL qui relie la Gare à l'EPFL

Symbole du professeur Tournesol

Une grande partie des habitants de Renens ont connu une autre terre, une autre végétation. Ces migrations vers « l'eldorado » sont souvent synonymes de déracinement. Pour beaucoup les jardins communaux, les lopins de terre sont l'occasion de reprendre contact avec des gestes et rituels ancestraux lié à leur culture, à la terre.

Chaque commune diffuse son image à travers un évènement fort - Denens par exemple avec ces épouvantails, Morges ces tulipes, Lutry ses singes...etc..

Je finirais avec une petite histoire qui m'est arrivée dans le train qui allait de Rolle à Renens. J'étais assis à côté d'une petite dame, assez âgée, mais toute vigousse, étincelante. En face d'elle, un jeune cadre dynamique un peu stressé, il a son palm qui sonne tout le temps, etc. Cette petite grand-mère s'amuse à piquer dans son petit sac à main des petites graines. Elle les mastique, tout gentiment. Au bout d'un moment, le jeune homme dynamique et stressé lui dit "Pardon, Madame, que faites-vous" Elle lui répond. Jeune homme, je mange des graines de tournesol." "Ah bon, lui dit-il, et pourquoi?" "Je vais vous le dire: depuis vingt-cinq ans, je mange ces petites graines, qui m'amènent beaucoup d'énergie, elles me permettent de garder la mémoire vive, et d'avoir un esprit vif. Regardez comme je me déplace..." Le jeune homme est assez interloqué. Au bout d'un moment, il lui demande: "seriez-vous d'accord de me céder quelques graines de tournesol? La dame lui dit "Volontiers." Elle lui donne un petit paquet. "Très bien, merci beaucoup... Combien vous dois-je?" "Vingt francs, lui répond la dame. Alors notre jeune homme commence à en manger, un peu rapidement, il est stressé. Juste Avant d'arriver en gare de Renens, il lui dit: "mais, madame, vingt francs pour des graines de tournesol, vous ne trouvez pas que c'est un petit peu cher?" Elle le regarde et lui dit. "Vous voyez, ça commence à fonctionner..."

Mme Marianne Huguenin, syndique donne quelques informations suite au vœu de M. Chambaz, qu'elle remercie de mettre son énergie et sa créativité pour trouver des idées originales. Il l'en avait informée avant, ce qui fait qu'on a déjà pu se renseigner sur le tournesol, en combien de temps il fleurit, etc. Mais auparavant, quelques informations sur ce qui se passera effectivement autour de la venue de l'ECAL à Renens. Plusieurs événements festifs vont être organisés par le propriétaire, M. Pierre Nussbaumer, qui va organiser la journée "portes ouvertes" qu'il avait promise à la population et qui se tiendra le samedi 22 septembre, entre 10 h et 17 h. Le 3 octobre, il y aura l'inauguration du DFJ, et les 4-5-6 octobre, une inauguration faite par l'ECAL, ouverte à la presse internationale. La Ville de Renens, face à cette ampleur de manifestations, a décidé de s'y associer, plutôt que de refaire une journée particulière. Elle le fera en particulier à la journée "portes ouvertes" tout public. Elle va aussi inaugurer ses Ateliers. La Municipalité a pensé qu'une plaquette de

présentation de Renens, qui sera distribuée aux élèves et aux professeurs qui arrivent à Renens serait une excellente occasion de faire connaître Renens. Renens va aussi participer à une manifestation qui s'appelle "ArtGare" qui concerne les gares de Neuchâtel, Lausanne et Genève, avec l'exposition d'œuvres d'art dans les gares et, pour Renens, dans le cadre d'un projet particulier qui a été fait en association avec l'ECAL. Dans ce cadre-là, fin juillet il devrait y avoir quelque chose qui s'organise à la gare de Renens. La Municipalité est également en train de réfléchir comment faire notre ville plus belle: les panneaux, la signalisation, la signalétique, la mise en valeur de certains bâtiments, l'affichage culturel pour accueillir l'ECAL au mieux. L'idée de M. Chambaz est extrêmement intéressante. il faut regarder la faisabilité, savoir quand il faut les planter, etc. La Municipalité tâchera d'ajouter son idée à la palette d'animations qui vont se faire autour de la venue de l'ECAL.

M. Michel Perreten, Municipal informe qu'un tournesol met cent jours pour fleurir. Si on veut les avoir en septembre-octobre, il faudra les planter au mois de juillet.

Mme Marta Pinto (Fourmi rouge) invite au nom de la Fourmi rouge à une projection du film "Punir les malades", en marge de la votation du 17 juin sur la révision de l'AI, le mardi 29 mai à la buvette de la Salle de spectacles.

Mme Florence Widmer (RCDR) annonce qu'elle a déposé à l'intention des conseillers communaux un dépliant concernant les dons d'organes, avec une carte de donneur et une de "non-donneur".

La parole n'est plus demandée, la séance est close.

Le Président remercie chacun pour son travail et donne rendez-vous au jeudi 7 juin 2007 à 20 h 15.

La séance est levée à 23 h 05

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Studer

Suzanne Sisto-Zoller